

CA 1 IA 59
I 54

Vol. 20, #10

STORAGE

561/CG/124

FOR CIRCULATION

INDIAN NEWS

Vol. 20 No. 10

March 1980 Indian and Inuit Affairs Program

ISSN 0019-6029

CA 1 IA 59 I 54 V. >

a 31187 011752415b

Mohawks file suit

OTTAWA (CP) — The St. Regis Mohawk band on Cornwall Island has filed a \$50 million suit in New York State district court against two "old and dirty" U.S. aluminum smelters blamed for fluoride poisoning the Indians claim has killed cattle, vegetation and impaired their health.

Lawyer Harry Sachse said in an interview from Washington that the Mohawk band was also seeking a preliminary injunction stopping Reynolds Metals Co. of Massena, N.Y., and Aluminum Company of America (ALCOA) from increasing production.

"The U.S. government has only regulated new aluminum plants . . . and neither one (of the two old plants in question) would be in production today," Sachse said.

"We don't want things to get worse during the case . . . that could take years."

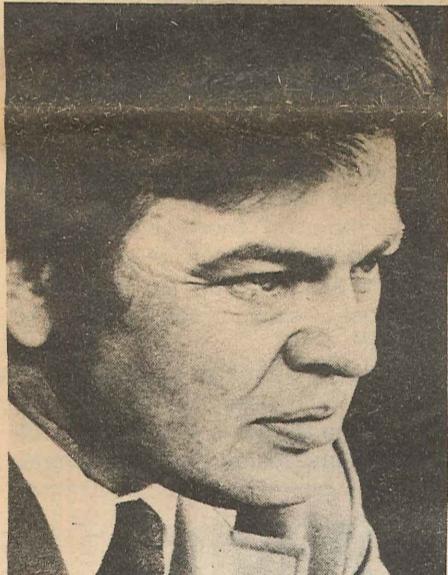
Sachse said the injunction appeal could be heard within 45 days.

About 1,300 Mohawks live on the island in the St. Lawrence River between Massena and Cornwall, Ont. The island is downwind from the two plants and has been taking the brunt of the emissions, including fluoride.

Since Reynolds began operations in 1959, more than 25 million pounds of fluoride have passed over or been dumped on the island, studies show. And the New York State department of environmental conservation has reported that on occasion the two smelters have dumped close to a ton of fluoride a day into the St. Lawrence River.

John Munro in; J. Epp out

The new minister of the Department of Indian Affairs and Northern Development is John C. Munro.



John C. Munro,

Munro held the Labour portfolio in the last Liberal government. Prior to that he was Minister of National Health and Welfare. Prior to the 1968 elections he was appointed Minister Without Portfolio and acting Solicitor General.

In 1966 he was appointed Parliamentary Secretary to the Minister of Manpower and Immigration. In 1965 he was appointed Parliamentary Secretary to the Minister of Trade and Commerce. In 1964 he served as Parliamentary Secretary to the Minister of National Health and Welfare.

Munro was educated at Central Public School, Hillfield Day School, Ryerson Public School and Westdale Collegiate, all in Hamilton, Ontario. He attended McMaster University and then the University of Western Ontario, graduating with a Bachelor of Arts degree in 1952. He then proceeded to Osgoode Hall and was called to the bar in 1956.



Only in England you say? Pity!

These three members of one of the English tribes across the Shining Big Sea waters send greetings and hallucinations to their Red brothers and sisters in Indian Country. Their group raises money for handicapped children among worthy causes. From left to right are Yellow Hand, Chief Shilo and White Crow.

CENTRAD gets new name and mandate

Incorporated in 1977 as a non-profit, national organization created to research and develop training materials for Band councils and their staff, the Centre for Training Research and Development (CENTRAD) in Prince Albert, Saskatchewan has been given a new name and mandate.

The Institute for the Development of Indian Government (IDIG) was given the mandate to encompass, "research, development, planning and training for the implementation of Indian Government" by the National Indian Brotherhood Executive Council on January 30, 1980.

Prior to 1977, organizations similar to CENTRAD were operating in Prince Albert.

In August 1967, the Federal Government — through the Department of Manpower and Immigration and later

through DREE — embarked on a five-year program designed to create innovative learning materials to increase literacy and life skill. Canada NewStart, as it was called, operated until 1972.

As it was a successful program, Manpower took it over and re-named it the Training Research and Development Station (TRANDS).

In 1975, Manpower announced the closing of TRANDS and as a result, the NIB; the Saskatchewan Indian Cultural College; D.I.A.N.D. and TRANDS met to discuss the possibility of the NIB taking control of the Centre for the use and benefit of Indian Bands.

By April 1976, the NIB and D.I.A.N.D. had not reached an agreement so the Department of Indian Affairs went ahead on its own with CENTRAD being incorporated and

controlled by a Board composed of three departmental representatives and three Indian representatives.

CENTRAD, under this arrangement, operated from 1977 until 1979. However, communications with Indian Bands and organizations were extremely poor and the board members felt that they were operating away from Indian leadership and the Indian communities CENTRAD was designed to serve.

A proposal, but forth by the Indian board members to the NIB, enabling their Executive Council to take over control of CENTRAD and revise its objectives and mandate was accepted.

On June 21, 1979, the Council voted to take over control and the permanent membership was increased to thirteen members to allow each provincial and

(continued on page 7)

Poste Restante
Troisième classe
third class
MAY 10 1980
N 361
WATERLOO
PORTER ARTS LIB
UNIVERSITY OF WATERLOO
GOV 1210 A
DANA 10
UNIVERSITY
WATERLOO
LIB 001

Affaires indiennes
et du Nord Canada



Indian and Northern
Affairs Canada
Vol. 20, No. 10
1980

NOUVELLES INDIENNES

Vol. 20 N° 10

Mars 1980 Programme des affaires indiennes et inuit

ISSN 0019-6029

Appel en injonction

OTTAWA (PC) — La bande de Saint-Régis, dans l'île de Cornwall, vient d'intenter un procès, devant le tribunal de district de l'État de New York, pour réclamer \$50 millions en dommages et intérêts à deux "vieilles fonderies crasseuses" américaines. Ces fonderies d'aluminium sont accusées d'empoisonnement par le fluor. Les Indiens leur reprochent d'avoir tué leurs bovins, détruit la végétation, et porté atteinte à leur santé.

L'avocat Harry Sachse a déclaré au cours d'une interview à Washington que la bande Mohawk demande aussi qu'on impose une injonction préliminaire, pour empêcher la *Reynolds Metals Co.* de Massena (N.Y.) et l'*Aluminium Company of America* (ALCOA) d'accroître leur production.

"Le gouvernement des É.-U. a réglementé seulement les nouvelles usines d'aluminium... et aucune des deux usines en question ne serait en

mesure de produire aujourd'hui," a dit Sachse. Nous ne voulons pas que la situation s'aggrave durant le procès qui pourrait durer des années."

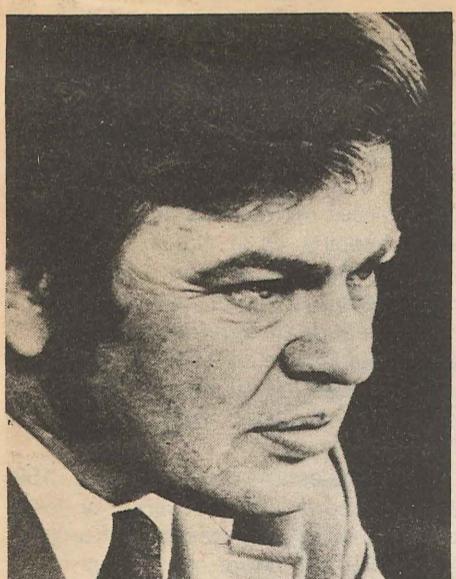
Sachse a déclaré que l'appel en injonction pourrait être introduit au cours des prochains 45 jours.

Environ 1 300 Indiens mohawks vivent dans l'île, au milieu du fleuve Saint-Laurent, entre Massena et Cornwall en Ontario. L'île est située à proximité des deux usines et reçoit ainsi la majeure partie des émissions polluantes, y compris celles du fluor.

Depuis le début des activités de la *Reynolds* en 1959, une étude montre que plus de 25 millions de livres de fluor sont passées au-dessus de l'île ou ont été déversées sur ce terrain. Le Ministère de la conservation de l'environnement de l'État de New York a admis qu'en certaines occasions, les deux fonderies ont déversé quotidiennement jusqu'à une tonne de fluor dans le fleuve Saint-Laurent.

Munro nouveau Ministre

Le nouveau Ministre du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est John C. Munro.



John Munro

Munro a été chargé du portefeuille de la Main-d'œuvre, dans le dernier gouvernement libéral. Avant cela, il était ministre de la Santé et du Bien-être Social; et avant les élections de 1968, il avait été Ministre sans portefeuille et Solliciteur général suppléant.

En 1966, il fut nommé Secrétaire parlementaire du Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. En 1965, il fut nommé Secrétaire parlementaire du Ministre de l'Industrie et du Commerce. En 1964, il servit en tant que Secrétaire parlementaire du Ministre de la Santé et du Bien-être Social.

Munro a reçu son éducation au Central Public School, au Hillfield Day School, au Ryerson Public School et au Westdale Collegiate, à Hamilton en Ontario. Il a suivi des cours à l'Université McMaster puis à l'Université Western en Ontario et a obtenu son baccalauréat ès arts en 1952. Il rentra ensuite à Osgoode Hall et fut inscrit au barreau en 1956.



Il n'y a qu'en Angleterre dites-vous ? Pitié !

Ces trois membres d'une des tribus anglaises, au delà du grand océan argenté, envoient leurs salutations à leurs frères et soeurs rouges en pays indien et leur font partager leurs hallucinations. Leur groupe quête pour les enfants handicapés, entre autres nobles causes. De gauche à droite : Yellow Hand, Chief Shilo et White Crow.

Revenu supplémentaire

Les bénéficiaires du revenu supplémentaire garanti du Canada, au nombre de 1,2 million, sont prévenus par le Ministère fédéral du Bien-être social, qu'ils doivent renouveler leur demande de bénéfice avant la fin du mois de mars.

Les formules de demande sont posées aux intéressés qui doivent déclarer leur revenu de 1979, avant de recevoir leurs allocations de 1980 qui débutent au mois d'avril.

Comme ce programme était un succès, le Ministère de la main d'œuvre l'a pris en main et redésigné sous le nom de *Training Research and Development Station* (TRANDS), (Station pour la recherche et le développement de la formation).

En 1975, la Main-d'Oeuvre annonça la fermeture de TRANDS à la suite de quoi, la FIC, le Collège culturel indien du Saskatchewan, le MAIN et TRANDS se réunirent pour discuter de la possibilité de confier le contrôle du Centre à la FIC, pour l'usage et le

bénéfice des bandes indiennes. En avril 1976, la FIC et le MAIN n'ayant pas réussi à se mettre d'accord, le ministère des Affaires indiennes prit l'affaire en main et CENTRAD fut enregistré et contrôlé par un Conseil composé de trois représentants du Ministère et de trois représentants des Indiens.

En vertu de cette entente, CENTRAD fonctionna de 1977 à 1979. Cependant, les communications avec

(suite à la page 2)

Nouveau nom et mandat

Enregistré en 1977 comme un organisme national à but non lucratif, créé pour assurer la formation des Conseils de bande et de leur personnel, le *Centre for Training Research and Development* (CENTRAD), Centre pour la Formation, la Recherche et le Développement (CFRD), de Prince-Albert, Saskatchewan, a reçu un nouveau nom et un nouveau mandat.

L'Institut pour le développement du gouvernement indien (IDGI), a reçu un mandat pour inclure : "la recherche, le développement et la formation pour l'implantation d'un gouvernement indien", par le Conseil exécutif de la

Fraternité des Indiens du Canada, le 30 janvier 1980.

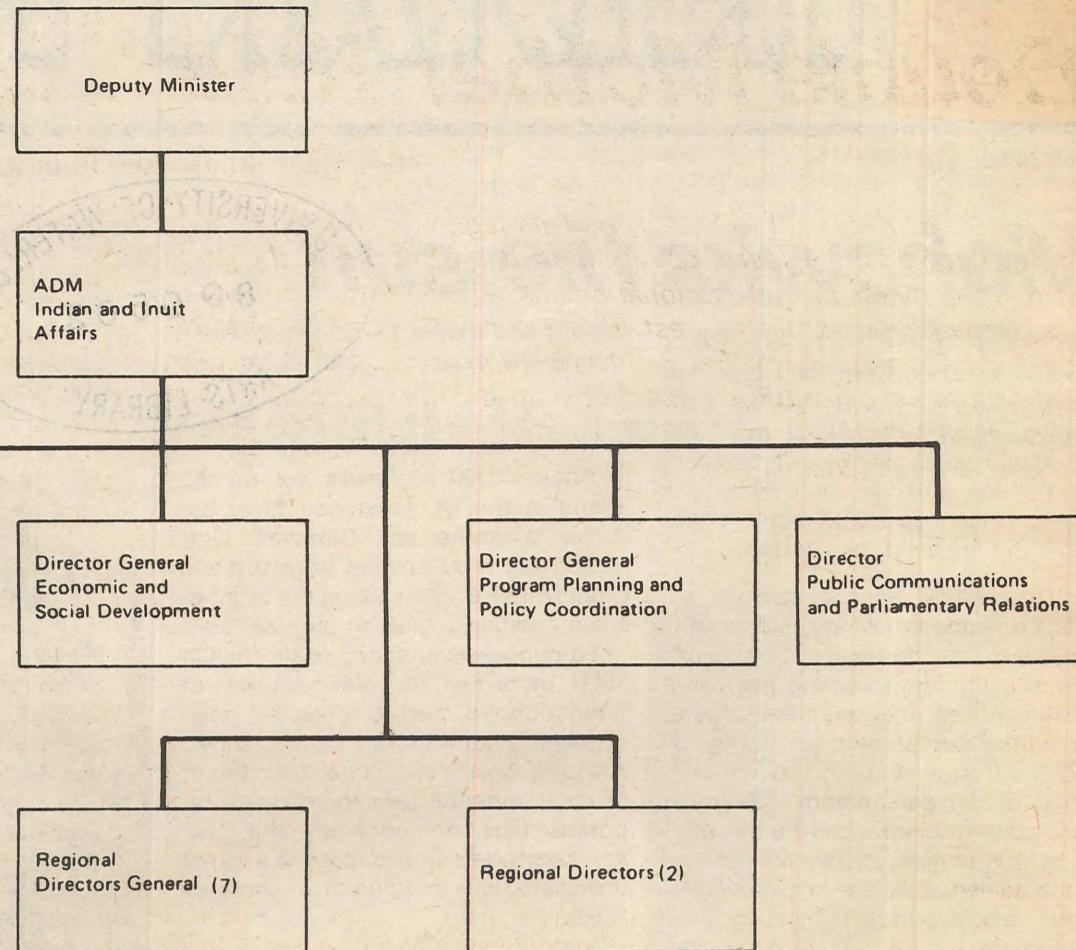
Avant 1977, des organismes similaires à CENTRAD (CFRD) étaient en activité à Prince-Albert.

En août 1967, le gouvernement fédéral, par le Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration et plus tard par le DREE, s'est engagé dans un programme de cinq ans, dont le matériel didactique innovateur ne pourra manquer d'accroître le degré d'alphabétisation et de compétence technique. Le "Canada NewStart" (renaissance du Canada), comme on l'a désigné, a été actif jusqu'en 1972.

2
a31187 011752415b

**ORGANIZATION CHART
INDIAN AND INUIT AFFAIRS**

Effective date: 1 February 1980



\$50m lawsuit

Company vows fight

By Bill Levitt

OTTAWA (CP) — A United States aluminum company has vowed to "rigorously defend itself" in a \$50 million lawsuit filed by Indians on Cornwall Island who say fluoride emissions from the company's New York State plants have killed cattle and vegetation, and impaired the natives' health.

C.D. Alexander, manager of the Reynolds Metals Company of Massena, N.Y., said Wednesday his company has complied with U.S. federal and state emission regulations regarding fluorides.

"Based on the scientific data which is available to us, we can say without qualification that we have no evidence to suggest that there is or has been a public health problem due to fluorides from our plant."

Reynold's statement was released by the firm's head office in Richmond, Va., and forwarded to Ottawa.

Alexander said the company's position is consistent with a recent U.S. federal environment report which stated that fluoride emissions from

primary aluminum plants do not endanger public health.

But that runs counter to claims in the lawsuit recently filed in New York State district court by the St. Regis Mohawk band.

WANTS REDUCTION

The band wants Reynolds and another U.S. smelter, the Aluminum Company of America (ALCOA), to reduce fluoride emissions by 60 per cent. It has also asked the court for a injunction to freeze production levels until the case is resolved.

The band says studies show more than 25 million pounds of fluoride have passed over or dropped on the island since the Reynolds plant began operation in 1959. It also says other studies show fluoride has killed vegetation and cattle, and caused a variety of human illnesses.

The New York State department of environment conservation has reported that on occasion Reynolds and ALCOA dumped a ton of fluoride a day into the river.

Reynolds has been compensating U.S. farmers for stricken cows since 1970 but the Indians refused to make similar deals.

Bloods build for southern neighbors while own housing shortage acute

STANOFF, ALTA. (CP) — Blood Indians are building homes for their southern Alberta neighbors while many of their own tribe struggle each winter to keep warm in overcrowded shacks.

Kainai Industries Ltd., a Blood-owned home-building company and the fragile cornerstone of economic development on the Blood reserve, built more than 200 modular, prebuilt homes last year, but fewer than 30 were sold on the reserve.

The neighboring Peigans bought about 30, the Blackfoot 25 and others

went to various buyers in Lethbridge, Medicine Hat and Grande Prairie.

The irony is rooted in simple economics: the Bloods, like many Indians, cannot afford to buy enough houses to meet their needs and Kainai Industries was never intended to provide free housing for the reserve.

"The housing shortage is acute," says Arnold Fox, the reserve's co-ordinator of social services. "It's one of the most visible problems on the reserve."

The band estimates a shortage of 150 to 175 houses on the reserve, which is the largest in Canada at 1,600 square kilometres and 5,400 residents.

Tribe studies options

STANOFF, ALTA. (CP) — Leaders of the Blood Indians in southern Alberta are looking to potatoes, jewels and houses to invigorate the stagnant economy on Canada's largest reserve.

The Blood reserve, which covers 1,600 square kilometres southwest of Lethbridge, is home to 5,400 Indians.

Although it is considered one of the more progressive in the country and has made strides in economic development, more than half its residents are on welfare and in winter the unemployment rate climbs to 85 per cent.

Gerri Ehli, the band's co-ordinator of economic development, says agriculture is the key to future growth. Already, about 35 residents are employed growing potatoes commercially on 300 acres and there are plans to double the acreage. Another 20 work on a 6,000-acre farm and about 18 on a 1,000-head cattle ranch.

Farming, however, is largely seasonal and many of the employees find themselves out of work in winter. Band leaders hope the agriculture industry will eventually expand enough to support a year-round food processing plant and a supply industry.

Leased to Non-Indians

The Environment Council of Alberta says there are 25,000 acres of potential farm land on the reserve. Much of that is currently leased to non-Indian farmers.

The federal government has often been blamed for being paternalistic in discharging its responsibility for Indians but the agriculture projects are all operated by Indians with band funds. "We're in a better position to operate the programme ourselves," says band manager Joe Scout. "My staff is as well qualified as anybody."

Scout says the band has been eager to accept increasing responsibility from the federal government. The band administers virtually all the programs of the Indian Affairs Department itself.

Figuring highly in the band economy is the band-owned Kainai Industries Ltd., a modular home plant that employs about 75 Indians in one of the largest operations of its kind in Western Canada.

Comptroller Alan Barnard says the company has pumped \$8.5 million into the band economy through wages in the 10 years of its operation.

INDIAN NEWS

Editor
Howard Bernard

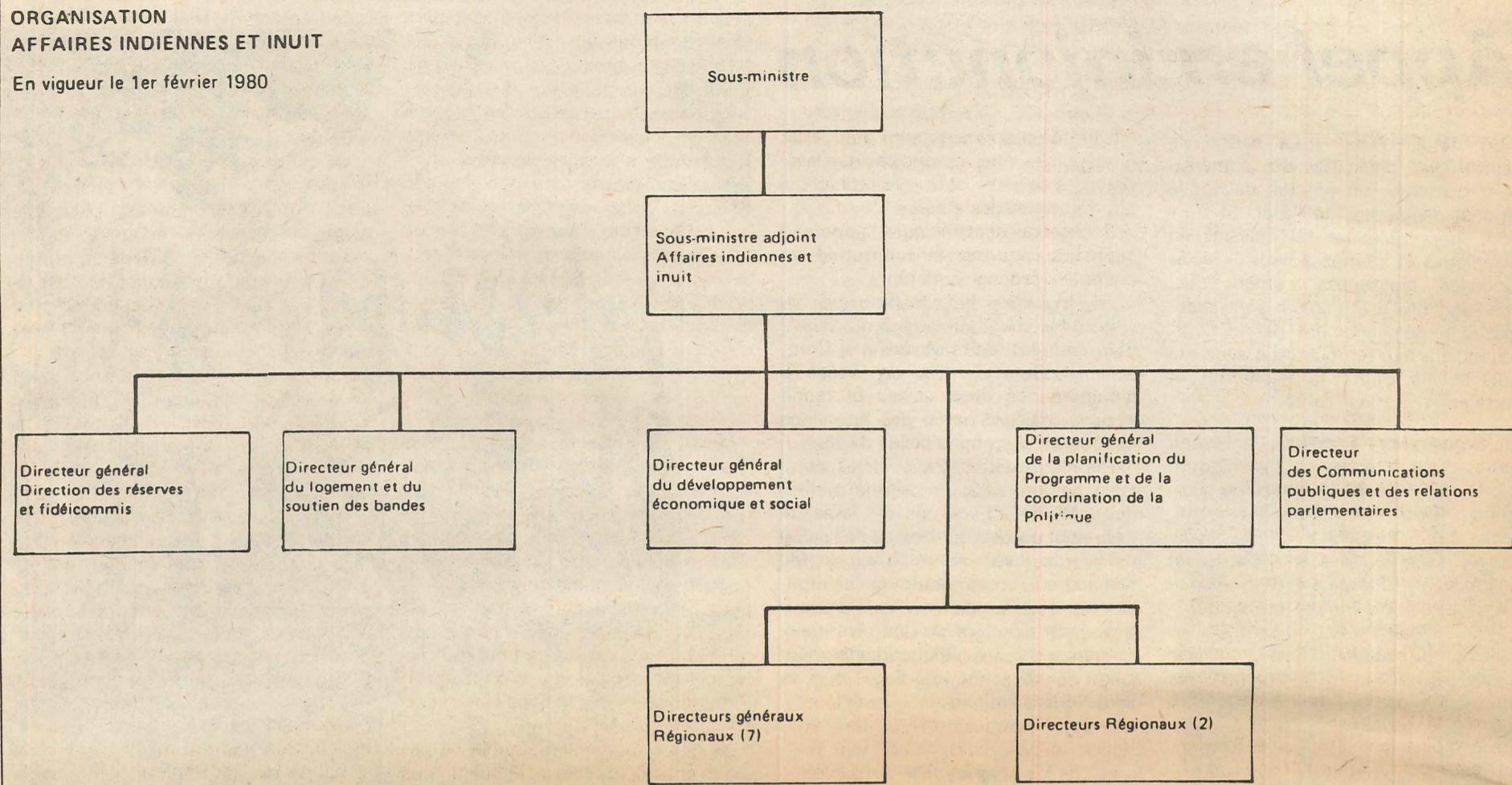
A free monthly newspaper published with the assistance of the Department of Indian Affairs and Northern Development. The Indian News is written and edited by Indian people therefore opinions and statements contained within its pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited. Articles may be reproduced providing credit is given this paper.

Assistant Editor
Gilbert Oskaboose

Indian News
Ottawa, Ontario, K1A OH4
phone (819) 994-1226

ORGANISATION AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

En vigueur le 1er février 1980



centrad

(suite de la page 1)

les organismes et les bandes indiennes étaient insignifiantes et les membres du Conseil eurent l'impression de fonctionner en dehors des chefs indiens et des communautés indiennes pour lesquels CENTRAD avait été conçu.

Une proposition, formulée par les membres indiens du Conseil fut soumise à la FIC, pour que le Conseil exécutif de cette dernière prenne le contrôle de CENTRAD et révise ses objectifs et son mandat; elle fut acceptée.

Le 21 juin 1979, le Conseil vota pour prendre la direction de CENTRAD et l'on augmenta le nombre des membres permanents à 13, afin de permettre aux organisations de chaque province et territoire d'avoir un siège permanent au Conseil.

En septembre 1979, un Conseil de directeurs, tous Indiens, fut nommé pour diriger le Centre. Chaque organisation indienne nomma un représentant, à l'exception du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le premier objectif pour le nouveau Conseil de directeurs fut d'analyser les

buts du CENTRAD existant et de les reviser en fonction des besoins du peuple indien.

Avant cette prise en charge, CENTRAD était orienté vers la production d'éléments de formation pour les Conseils de Bande et leur personnel, conformément aux lignes directrices du Ministère des Affaires Indiennes. Très peu de bandes étaient cependant intéressées à tirer avantage de ces programmes et du matériel produit.

Réalisant que l'élaboration des principes d'un gouvernement indien, discutés dans tout le pays, n'était pas au point, le Conseil recommanda que le mandat fut modifié afin de permettre un gouvernement indien.

Des plans sont en cours pour négocier avec le gouvernement du Canada afin qu'un nouvel accord de financement à long terme permette de couvrir les frais d'opération de l'Institut, le premier accord financier entre CENTRAD et le MAIN devant expirer à la fin de l'année financière 1980-1981.

La FIC a demandé au Conseil des directeurs d'étudier la possibilité de changer l'emplacement du siège de l'IDGI, afin que les services qu'il fournit puissent être facilement accessibles d'un bout à l'autre du Canada.

La décision ne sera pas prise avant les mois de mai ou juin de cette année.

NOUVELLES INDIENNES

**Rédacteur
Howard Bernard**

**Rédacteur adjoint
Gilbert Oskaboose**

"Nouvelles indiennes" est un journal mensuel distribué gratuitement et publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il est rédigé et publié par des Indiens et, par conséquent, les opinions et déclarations qu'ils renferment ne sont pas nécessairement partagées par le Ministère. Les lecteurs sont invités à s'y exprimer librement. On peut reproduire les articles de "Nouvelles indiennes", pourvu qu'on lui en attribue le crédit.

"Nouvelles indiennes"
OTTAWA, Ontario K1A 0H4
téléphone (819) 994-1226

Maisons construisent pour leurs voisins

STANDOFF, ALB. (PC) — Les Gens-du-Sang construisent des maisons pour leurs voisins du sud de l'Alberta, alors que plusieurs de leurs propres tribus luttent chaque hiver pour conserver un brin de chaleur dans leurs taudis surpeuplés.

La Kainai Industries Ltd., une société de construction d'habitations appartenant aux Gens-du-Sang, constitue la pierre angulaire fragile du développement économique dans la réserve Blood; elle a construit plus de 200 unités de maisons préfabriquées l'an dernier, mais moins de 30 furent vendues dans la réserve.

Leurs voisins, les Piégans, en ont acheté 30, les Pieds-Noirs, 25, et le reste a été acheté par différents clients

de Lethbridge, de Medicine Hat et de Grande-Prairie.

L'ironie se manifeste simplement dans le domaine économique : les Gens-du-Sang, comme beaucoup d'Indiens, n'ont pas les moyens de se payer assez de maisons pour satisfaire leurs besoins et la Kainai Industries Ltd. n'a pas été conçue pour fournir des logements gratuits à la réserve.

"La pénurie de logement est aiguë," dit Arnold Fox, le coordinateur des services sociaux de la réserve. "C'est le problème le plus frappant de la réserve."

La bande estime qu'il lui manque 150 à 175 maisons dans la réserve; or cette dernière est la plus grande du Canada, avec 1 600 kilomètres carrés de surface et 5 400 résidants.

Les Bloods — leurs options

STANDOFF, ALB. (PC) — Les chefs des Gens-du-Sang dans le sud de l'Alberta sont à la recherche de pommes de terre, de bijoux et de maisons pour stimuler leur économie stagnante, dans la plus grande réserve du Canada.

5 400 Indiens vivent dans la réserve Blood qui couvre une surface de 1 600 km² au sud-ouest de Lethbridge.

Bien qu'elle soit considérée comme l'une des plus progressives du pays, et qu'elle ait fait de grands pas dans le domaine du développement économique, plus de la moitié des résidants de cette réserve vivent des allocations du bien-être social et en hiver, le taux de chômage s'élève à 85 p. 100.

Gerri Ehli, coordinateur du développement économique de la bande, esti-

me que l'agriculture est l'élément clef de la croissance future. A peu près 35 résidants sont déjà employés dans la culture commerciale des pommes de terre sur 300 acres, et l'on projette de doubler cette surface. Vingt autres sont employés dans une ferme de 6 000 acres et 18 dans un ranch de 1 000 têtes de bovins.

L'agriculture est cependant un emploi saisonnier et de nombreux employés se trouvent sans travail en hiver. Les chefs de la bande souhaitent que l'industrie agricole s'étende suffisamment pour justifier la mise sur pied d'usines de conditionnement de produits alimentaires et d'approvisionnement.

(suite à la page 7)

Double Mother Rule "...greatest injustice"

Over the years, in its exercise of its legislative authority over Indian people, the Federal government has often done things to boggle the minds of more rational beings. The area of membership has been one where the greatest injustices have been perpetrated in the guise of assisting Indians, but the section that surely stands out as a masterpiece of shortsightedness in an Act rife with examples of bureaucratic myopia is section 12(1)(a)(iv) of the Indian Act, better known to its victims as the "Double-Mother" Rule.

By Bill Badcock

This section, enacted as part of the 1951 amendment of the Act, reads as follows:

12. (1) The following persons are not entitled to be registered, namely,

- (a) a person who

...
(iv) is a person born of a marriage entered into after the 4th day of September, 1951 and has attained the age of twenty-one years, whose mother and whose father's mother are not persons described in paragraph 11(1)(a), (b) or (d) or entitled to be registered by virtue of paragraph 11(1)(e),

unless, being a woman, that person is the wife or widow of a person described in section 11.

In less esoteric terms, what this section means is that if a child was born of parents who were married after September 4th, 1951, and if that

child's mother and paternal grandmother were not entitled to be registered as Indians in their own right but, instead, gained their status by marrying an Indian man (section 11(1)(f)), then the child will lose his or her right to be Indian at the age of twenty-one. This loss of status comes about by operation of the statute, and has nothing to do with any act on the part of the child affected.

Leaving aside the obvious presumption of the government in thinking it has the right, through its legislative authority over Indian people, to create or destroy Indians at will, the section is a blatant effrontery to those children removed from the Band list or General list through no fault or action of their own.

Of course, since the section only affects children born of a marriage entered into after September 4th, 1951, and then only when such child turns 21, the section could not be applied until the 1970's at the earliest.

Consequently, most Indian people knew nothing of this section until recently, and many still don't realize the effect it could have.

Already the Registrar has declared more than 20 people at Huron Village, Loretteville, to be no longer Indian because of the operation of this section, and the same thing will happen to many more people in the near future.

The intent of Parliament in enacting this section seems to be rooted in the avowed purpose of the Federal government to enfranchise Indians and, ultimately, assimilate them into the mainstream of Canadian society. In this case, the specific intent seems to have been aimed at the necessity of weeding out those children whose "Indianness" was being "watered-down" by the inter-marriage of Indians and non-Indians over the years. For example, if an Indian man and an Indian woman married, their children would be, theoretically, 100% Indian. However, if an Indian man married a non-Indian woman, she would gain Indian status by virtue of section 11(1)(f) and the children would be, theoretically, only 50% Indian, the remaining 50% coming from the civilizing influence of the mother. Now if a son of this marriage, who is eligible to be an Indian according to the Act, married a non-Indian woman, she too would become Indian by the operation of section 11(1)(f), but their children would be, theoretically, only 25% Indian, since the father was only 50% to begin with and the mother was 100% something other than Indian. Obviously, said the Parliamentary fathers, in their ineffable wisdom, such a course would lead to the ultimate destruction of the species while, at the same time, providing prime candidates for main-stream assimilation through enfranchisement. And so, section 12(1)(a)(iv) was born.

What Parliament didn't seem to consider was the effect the section would have on children from reserves along the border of the United States and Canada, such as St. Regis.

The Mohawks of St. Regis live on a reserve situated partially in the United States and partially in Canada; a situation that came about because of the boundary that was set between the United States and Canada sometime in the late 17th or early 18th century. This boundary, however, has always been ignored by the people living on the reserve, as they consider themselves to be members of the indivisible Mohawk nation. As a consequence, for the past two or three hundred years, these people have lived together, marrying back and forth across the border and generally conducting their lives as though no one had ever intruded on their domain.

Because of this back and forth existence, many of the Mohawk men from the Canadian side married Mohawk women from the American side. These women, although full-blooded Indians, were not considered to be Indians by the Canadian government, nor were they entitled to be registered as such in Canada until they married Canadian Indian men. They then became "Indians" for the purpose of the

Federal government by virtue of section 11(1)(f), even though they had already been as Indian as they could possibly be by birth. However, the inspired idiocy of the Canadian system didn't cause anyone any alarm. If it kept the government happy to sort out Indians back in Ottawa, certainly the Mohawks of St. Regis would be the last to spoil their fun.

Unfortunately, no one realized that section 12(1)(a)(iv) was lurking in the background, counting the ticks of the clock and waiting for the first children of these marriages to reach the age of 21.

James David Jock was one of these children. He was born on July 27th, 1953, of an Indian father and a mother who was not an Indian as defined by the Indian Act prior to her marriage but who became an Indian by section 11(1)(f). This made Jimmy Jock fall half-way under section 12(1)(a)(iv), since he was a child born of a marriage entered into after September 4th, 1951, whose mother was an Indian by virtue of marrying his father.

What made Jimmy Jock fall entirely under the section was the fact that his father's mother was also not recognized as an Indian prior to her marriage to Jimmy's grandfather. What made the whole situation so ludicrous was the fact that Jimmy Jock's paternal grandmother was a Mohawk woman from the American side of the reserve, who had a Mohawk name and whose parents and grandparents had been Mohawk. Her mistake, the consequences of which were about to enfranchise her grandson, was to be born on the wrong side of the border.

Ever diligent in these matters, the Department of Indian Affairs unearthed Jimmy's grandmother's status and the Registrar declared that, since she had not been an Indian in her own right but had gained her status by marrying a Canadian Indian man, Jimmy should fall under the operation of section 12(1)(a)(iv) and henceforth cease to be an Indian. His name was struck from the St. Regis Band List and he was effectively banished forever from the ranks of Indians as far as the Department was concerned.

As far as Jimmy Jock was concerned, this was a pile of horse糞. His grandmother had been an Indian, he considered himself to be an Indian and he wasn't going to take the Registrar's decision lying down. He appealed to the County Court in Cornwall under the provisions of section 9 of the Indian Act.

Judge E.E. Smith of the County Court of the United Counties of Stormont, Dundas and Glengarry heard evidence in the matter and, on February 29th, 1980, rendered a decision in favour of Jimmy Jock, holding that he was entitled to have his name re-entered on the St. Regis Band list.

In finding for Jimmy Jock, the Judge considered the sole issue of whether or not Jimmy's paternal grandmother, who gained status by virtue of section 11(1)(f), was entitled to be a member of the St. Regis Band in her own right. If she could be proved to be a person described in section 11(1)(a), (b) or (d), she would be entitled to be an Indian in Canada and

(continued on page 10)

INDIAN TALENT WANTED

Inventory of Indian Professionals and Resource People

The Institute for the Development of Indian Government (formerly CENTRAD) in Prince Albert, Saskatchewan, is developing an inventory of talented Indian people from across the country. To date, IDIG has listed over 400 individuals involved in fields from medicine to politics. The search for names began with the Department of Indian Affairs' Indian Graduates List and with information provided by provincial and territorial organizations. While this approach has been relatively successful, this process has inadvertently excluded Indian people living and working in the cities and talented Indian people who may have never obtained a degree but offer a tremendous resource to their communities.

The inventory, once completed, will be provided to provincial and territorial organizations, Band councils and urban Indian associations so that when government or private sector proceeds with studies and evaluations on reserves or elsewhere in the Indian community, qualified Indian professionals can be recommended for the job rather than highly paid "experts" who have little knowledge of the needs of Indian people.

In the past, for example, Band councils have asked why Indian people have not been hired to design a school, set up an efficient accounting system or evaluate a social service agency. In the future, The Institute hopes to provide an up-to-date listing of Indian professionals and resource people and resumes by request with the permission of each individual listed.

IDIG also plans to expand its own research capabilities towards the development of Indian government and the need for resource people in this area will be on going.

The Institute is now searching for individuals who may have been overlooked and are interested in being listed on the Inventory of Indian Professionals and Resource People.

Interested individuals should contact:

Mary E. Jamieson
IDIG

154 - 8th Street East
Prince Albert, Sask.
S6V 5T2

RÈGLE DE LA DOUBLE MÈRE "... INJUSTICE FLAGRANTE"

Au cours des années, en exerçant son autorité législative sur le peuple indien, le gouvernement fédéral a fait des choses inconvenables et ce, sous prétexte d'aider les Indiens. En fait, des injustices flagrantes ont été commises. Mais la section de la Loi sur les Indiens qui représente un des meilleurs exemples de la myopie bureaucratique, est bien la section 12(1)(a)(iv), plus connue par ceux qui en sont les victimes, sous le nom de règle de "La double mère".

Par William T. Badcock

Cette section qui fait partie de l'amendement de la Loi promulgué en 1951, se lit comme suit:

12.(1) Les personnes suivantes ne peuvent pas être enregistrées, à savoir,

(a) une personne qui

...
(iv) est née d'un mariage contracté après le 4 septembre 1951 et qui a atteint l'âge de 21 ans, dont la mère et la grand-mère paternelles ne sont pas des personnes telles que décrites au paragraphe 11(1)(a), (b) ou (d), ou qui ont droit d'être enregistrées en vertu du paragraphe 11(1)(e),

à moins que, étant une femme, cette personne soit l'épouse ou la veuve d'une personne décrite dans la section 11.

En termes moins ésotériques, cette section signifie que si un enfant est né de parents mariés après le 4 septembre 1951, et si la mère et la grand-mère de cet enfant ne pouvaient de leur propre droit être enregistrées comme Indiennes, mais au contraire avaient acquis leur statut en épousant un Indien (section 11(1)(f)), cet enfant perdra ses droits au statut d'Indien à l'âge de 21 ans. La perte de ce statut est conséquente à l'application de la règle et n'a rien à voir avec une action quelconque de la part de l'enfant concerné.

Mise à part la présomption manifeste du gouvernement qui estime qu'il a le droit, grâce à son autorité législative sur le peuple indien, de créer ou de détruire des Indiens à volonté, cette section est d'une effronterie flagrante pour les enfants que l'on raye des listes des bandes ou de la liste générale, sans qu'il y ait de faute ou qu'aucune action n'ait été prise à cet égard.

Naturellement, comme la section n'affecte que les enfants nés de mariages contractés après le 4 septembre 1951, et seulement lorsqu'ils atteignent l'âge de 21 ans, elle ne pouvait entrer en vigueur plus tôt que dans les années 70. En conséquence, la plupart des Indiens ignoraient, jusqu'à ces temps derniers, l'existence même de cette section et beaucoup ne réalisent toujours pas les effets qu'elle peut avoir.

L'officier d'état civil a déjà déclaré que plus de 20 personnes du village Huron de Loretteville ne sont plus indiennes du fait de la mise en vigueur de cette section, et cela se reproduira pour beaucoup plus de gens dans un avenir rapproché.

L'intention du parlement, lorsqu'il a mis cette section en vigueur, semble se greffer sur le but avoué du gouvernement fédéral d'affranchir les Indiens, pour finalement les assimiler au sein de l'ensemble de la société canadienne.

Dans ce cas, l'intention spécifique semble avoir été d'éliminer ces enfants dont le caractère indien avait été atténué par des mariages entre Indiens et non-Indiens au cours des années. Par exemple, si un Indien épouse une Indienne, théoriquement, leurs enfants seront Indiens à 100%. Cependant, si un Indien épouse une femme non indienne, cette dernière obtient le statut d'Indienne en vertu de la section 11(1)(f) et leurs enfants seront théoriquement Indiens à 50% seulement, les autres 50% provenant de l'influence raciale de la mère. De plus, si un enfant né de ce mariage, qui a lui-même le droit d'être inscrit d'après la Loi, épouse une femme non indienne, cette dernière, elle aussi, devient Indienne en vertu de la section 11(1)(f), mais leurs enfants seront théoriquement Indiens à 25% seulement, du fait que le père l'est seulement à 50% et que la mère est à 100% non indienne. De toute évidence, selon l'ineffable sagesse des pères parlementaires, à la longue, cette évolution finirait par détruire les espèces et en même temps engendrer des candidats pour le mouvement d'assimilation par le moyen de l'affranchissement. Et c'est ainsi qu'est née la section 12(1)(a)(iv).

Ce que le parlement semble ne pas avoir considéré, c'est l'impact que pourrait avoir la section sur les enfants nés dans les réserves en bordure de la frontière des États-Unis et le Canada, comme celle de St. Régis.

Les Mohawks de St. Régis vivent dans une réserve située partiellement aux États-Unis, partiellement au Canada; cette situation est apparue entre le 17^e et le 18^e siècle lorsqu'on a établi la frontière entre les États-Unis et le Canada. Cette frontière a cependant toujours été ignorée par les habitants de la réserve, qui se considèrent membres de la nation mohawk indivisible. En conséquence, au cours des deux ou trois derniers siècles, ces gens ont vécu ensemble, se mariant sans tenir compte de la frontière, menant leur vie comme si personne ne s'était introduit dans leur domaine.

En fait, de nombreux hommes mohawks du côté canadien, épousèrent des femmes du côté américain. Ces femmes, bien que de pur sang indien, n'étaient pas considérées comme étant Indiennes par le gouvernement canadien et ne furent pas inscrites comme telles au Canada, tant qu'elles n'épousèrent pas d'Indiens canadiens. Elles devinrent alors "Indiennes", selon les objectifs du gouvernement fédéral, en vertu de la section 11(1)(f), même si elles l'étaient déjà, autant que faire se peut, par leur naissance. Pourtant, l'idiote du système canadien n'alarme personne. Si cela pouvait amuser le gouvernement de classifier les Indiens à Ottawa, les Mohawks seraient bien les derniers à le priver de cette joie.

Malheureusement, nul ne se rendait compte que la section 12(1)(a)(iv) se tenait à l'arrière plan, tel un spectre qui aurait compté les coups de l'horloge en attendant que les premiers enfants de ces mariages eussent atteint l'âge de 21 ans.

James David Jock était l'un de ces enfants. Il était né le 27 juillet 1953, d'un père indien et d'une mère qui n'était pas une Indienne, selon la Loi sur les Indiens, avant son mariage, mais qui était devenue Indienne

d'après la section 11(1)(f). Cela fit que le cas de Jimmy Jock tombait à moitié sous la section 12(1)(a)(iv), du fait qu'il était né d'un mariage contracté après le 4 septembre 1951 et que sa mère était devenue Indienne par son mariage.

Ce qui fit que le cas de Jimmy Jock relevait entièrement de la section 12, c'est que sa grand-mère paternelle n'était pas elle aussi reconnue comme Indienne avant son mariage au grand-père de Jimmy. L'absurdité de cette situation tient au fait que la grand-mère paternelle de Jimmy était une femme mohawk du côté américain de la réserve, qui avait un nom mohawk et dont les parents et grands-parents étaient des Mohawks. Son erreur, qui devait avoir pour conséquence d'affranchir son petit-fils, était d'être née du mauvais côté de la frontière.

Avec tout le zèle qu'on lui connaît, le Ministère des Affaires indiennes détrira le statut de la grand-mère de Jimmy et l'Officier d'état civil déclara que, du fait qu'elle n'était pas une Indienne de son propre droit, mais qu'elle avait obtenu son statut en épousant un Indien canadien, le cas de Jimmy relevait de la section 12(1)(a)(iv) et par conséquent Jimmy cessait d'être un Indien. Son nom fut rayé de la liste de la bande de St. Régis et il fut banni pour toujours des rangs des Indiens, en ce qui concernait le Ministère.

Quant à Jimmy Jock, il considérait tout cela comme du crétin de cheval. Sa grand-mère était une Indienne, il se considérait lui-même comme un Indien et il n'allait pas accepter la décision de l'officier d'état civil sans réagir. Il fit appel auprès du tribunal de comté de Cornwall, s'appuyant sur la section 9 de la Loi sur les Indiens.

Le juge E.E. Smith du tribunal de comté, des Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, prit connaissance du dossier et, le 29 février 1980 rendit sa décision en faveur de Jimmy Jock, stipulant qu'il avait droit à ce que son nom soit réintégré sur la liste de la bande de St. Régis.

En rendant son jugement en faveur de Jimmy Jock, le juge considéra l'unique question, à savoir si oui ou non la grand-mère paternelle de Jimmy qui avait obtenu son statut en vertu de la section 11(1)(f), pouvait être membre de la bande de St. Régis de son propre droit. Dans le cas où elle pourrait prouver qu'elle était une personne correspondant à la description de la section 11(1)(a), (b) ou (d), elle aurait droit d'être considérée comme une Indienne au Canada et ainsi le cas de Jimmy Jock n'aurait rien à voir avec la section 12(1)(a)(iv). Pour prendre sa décision, le juge dut considérer le sens de certains termes de la section 11(1)(b) qui stipule que :

11.(1) Sujette à la section 12, une personne a le droit d'être inscrite si cette personne

...

(b) est membre d'une bande
(i) pour laquelle des terres ont été réservées à leur usage et bénéfice, ou depuis le 26 mai 1874, l'ont été suivant des accords par traité . . .

Le juge déclara que la difficulté était alors de définir un groupe d'Indiens tel que décrit dans la section 11(1)(b). Il

(suite à la page 10)

RECENSEMENT DES PERSONNES RESSOURCE ET DES PROFESSIONNELS INDIENS

L'Institut pour le Développement du gouvernement indien (IDGI) (anciennement CENTRAD), à Prince Albert en Saskatchewan, est en train d'effectuer un recensement des Indiens qui ont des talents particuliers au Canada. À ce jour, l'IDGI a enregistré 400 individus qui oeuvrent dans les domaines de la médecine et de la politique. La recherche des noms s'est faite à partir de la liste des noms d'Indiens diplômés que possède le ministère des Affaires indiennes et des informations fournies par les organismes provinciaux et territoriaux. Bien que cette méthode ait donné de bons résultats, il est arrivé qu'on ait, par inadvertance, exclu les Indiens qui vivent et travaillent dans les villes, ainsi que les Indiens talentueux qui n'ont jamais obtenu de diplômes, mais qui offrent des ressources extraordinaires à leur communauté.

Une fois terminée, la liste sera transmise aux organismes provinciaux et territoriaux, aux Conseils de bande et aux associations indiennes urbaines. Ainsi, lorsque le gouvernement ou le secteur privé, entreprendront des études ou des évaluations dans les réserves ou ailleurs dans la communauté indienne, les services des Indiens professionnels qualifiés pourront alors être retenus plutôt que ceux d'"experts" grassement payés et qui

n'ont souvent qu'une connaissance limitée des besoins du peuple indien.

Dans le passé, par exemple, les Conseils de bande se sont demandé pourquoi on n'avait pas recours à des Indiens pour concevoir des écoles, mettre sur pied des systèmes de comptabilité efficace ou évaluer des agences de service social. A l'avenir, l'Institut espère pouvoir fournir une liste à jour des personnes ressource et des professionnels indiens et, sur demande, le curriculum vitae des individus inscrits sur la liste, avec toutefois l'assentiment de ces derniers.

L'IDGI projette aussi d'étendre ses recherches de façon à englober tout le secteur du gouvernement indien et le besoin de personnes ressource dans ce domaine s'accentuera.

L'Institut essaye actuellement de trouver les personnes qui auraient pu être oubliées et qui seraient intéressées à figurer sur la liste du recensement des personnes ressource et des professionnels indiens.

A ce sujet, on peut communiquer avec :

Mary E. Jamieson
IDGI
154, 8^e Rue, Est,
Prince-Albert, Sask.
S6V 5T2

Article

Quebec tribe found it's 'Messiah' and a nightmare

By: Michelle Morissette

Reprinted through the courtesy of the Ottawa Journal

Maniwaki (Quebec) — For the 290 Indians of the Rapid Lake reserve, it was a way to take the white devils off the earth.

Night after night last August, they danced around their bonfires to the sound of beating drums, chanting for a big wind to come, an avenging wind that would give the country back to the Indians.

Today, five months later, the dream is over and what is left is mainly humiliation, fear and silence in this isolated Algonquin settlement 300 kilometres north of Hull.

The Indians now are trying to understand the tribal nightmare that has gripped the reserve for much of the past five months.

Most want to forget they blindly followed a self-proclaimed medicine man called Matthew Sutherland. He was their "prophet" a messiah whose message turned sour.

They want to forget that they may have helped an unborn baby die by refusing to allow the mother to go to hospital until it was too late; that they allowed crosses to be ripped from their local Roman Catholic church and cemetery; that they frightened away their local priest, teachers, principal, doctors and dentists; that they stopped sending their children to school; that they allowed one of their own to have his head smashed open with an axe.

Waiting in silence

But they can't. Matthew and his followers from Ontario don't want to sever their link to the settlement. And the band council that brought them in doesn't want to step down from power either. They feel that Matthew is bringing "true light" to the settlement and insist his work is not finished.

So the people are waiting, in silence, for the Indian affairs department to resolve the problem.

They don't want to resort to violence. Not now after an act of violence brought the whole bizarre episode to a head.

The fear, the frustration and the rage are there as are the guns, normally used for hunting. And the people will use them if they have to. The warning to snooping reporters is: "Get out if you don't want to get hurt."

The story of how this proud but naive band of Algonquin Indians allowed an outside medicine man-prophet to dominate their every move and thought for five months began as an innocent search for a new sense of pride and self-sufficiency.

It started last spring when the Indians received news that provincial officials had ruled Indian guides would no longer be compulsory for hunters in nearby La Verendrye national park a move that would deprive them of their one outside source of employment.

Despair set in

They would now be forced to live on welfare, already the mainstay of their poverty-stricken settlement.

An atmosphere of despair set in as

residents reacted to the callous lack of consultation involved in a government decision that would affect the livelihood of every family. Meetings were held. But the decision stuck. The Indians were on their own.

Maurice Wawatie, band manager, went looking for a solution. He found his "miracle" answer in Toronto at a spiritual powwow where he met Joseph Copp, Matthew Sutherland and Thomas Matthenus.

Joseph Copp was a shaman, a traditional medicine man who wanted the Indians to revert to their former way of life.

Sutherland was a self-proclaimed prophet-medicine man who claimed to have visions warning that the white-man would be driven out of North America in three years. Only the Indians could survive, he said if they "repented", returned to their tribal traditions, beliefs and customs—and obeyed the word of the creator and his prophet.

He felt cleansed

The third man, Matthenus, was one of Sutherland's earliest followers.

It was what Wawatie wanted to hear. He believed—and felt the need to return and spread the message to his dispairing band. He felt "cleansed."

Wawati "repented" felt cleansed and returned to report the miracle to his waiting settlement. The people, former nomads who had lived in a permanent settlement for only 15 years, were ready for miracles.

The message was spread throughout the tribe and it brought an incredible change to the people.

Drinking, a serious problem which cripples the body, minds and will of most Indians, was almost completely stopped. Children, normally neglected, were fed and well cared for. Hunting, fishing and two to three-week trips into the bush reached a 20-year high.

Social agencies, teachers, nurses rejoiced at improvements which they hadn't been able to effect in years. "It had to come from within and that's exactly what happened", said one teacher. It was a glorious summer.

The 'savior' comes

In August, the reserve held its own powwow, inviting Copp, Sutherland and Matthenus.

The man Wawatie saw as a savior agreed to come. And many members of the tribe—probably all but three or four families—seemed to agree. Sutherland and his friends could show the way. All but the few hold-outs attended.

There followed four days of ceremonies and religious fervor, the likes of which hadn't been seen for a generation. A wooden tent was erected, spirits were invoked and the prophets spoke, after being overcome with voices and visions.

The world was ending, the visions proclaimed, and only these people would survive—if they repented and returned to the traditional ways.

The Indians were mesmerized as the bonfires continued to burn and the tent began to shake. They danced, prayed and chanted to the beat of the drums which had reached fever pitch. And they committed themselves to every-

thing the savior asked of them. Many wept.

They were asked whether they accepted their reserve as the place chosen for revival of culture. They accepted.

They were asked to repent and live according to the ways revealed to the prophets. They did.

Obey the words

They were asked to accept Copp, Sutherland and Matthenus, as well as their families and followers, to live among them as spiritual leaders. They accepted that too.

And then they were told to obey the words. They would.

They would be held to their commitment.

The ceremonies were followed with feasts and tribal dancing, drums and more chanting.

When the prophets returned with their families, nothing was too good for them. They moved into the houses of people who had lived there for years. Entire families moved in with other families to share an already squalid three rooms, without a murmur of protest.

"They had come to save us. The least we could do was to give them our houses, food, and money whenever they asked for it," said one man, who would eventually turn on the newcomers.

As far as outsiders were concerned, the band council was still officially running the show—meeting Indian affairs officials and deciding on how programs should be administered.

Wawati now admits that the leaders were receiving daily guidance from Matthew. "But the advice was good. It was coming directly from the creator and it had to be followed," he says.

Internal rules were set up in countless meetings, which last for days. It had been "advised during the powwow" that there was to be no more booze, drugs—or the white man's medicine, language, jobs, and school. This, despite the fact that the prophets' children, Ojibways who spoke only English, all attended school.

Babies were born at home with midwives and the medicine man attending. The sick were to be cared for with herbal medicine, chants, dancing, traditional bonfires and, of course, the medicine man.

There were to be no more inoculations, injections or vitamins.

Doctors, who normally came once a month, as well as dentists and specialists who came twice a year, were told they were not welcome. The white man was to be shunned and hated. The Roman Catholic religion, with its symbols and trappings, was to be banned and destroyed.

Snowmobiles stay

Hunting, fishing and trapping were to be the mainstay.

But welfare cheques, cars, snowmobiles and television sets—as well as the houses, could be kept. The tribe was told it would only last for another three years anyway since the "day of purification" was only that far down the road.

Matthew Sutherland claims it has been revealed to him that on that day

the whites would return to Europe, the blacks to Africa, the Chinese to China and the Indians would be left. Those non-Indians would die an unholy death.

A combination of rule by fear and internal enthusiasm made the people obey. The few families who didn't were ostracized and kept their doors locked.

"Matthew was smart, rich, and he had great powers," said Eddy Nadaway, one Indian who obeyed blindly even when his wife was forbidden to go to hospital to have a caesarian to save her baby's life.

He finally revolted last week when she finally had to go to hospital—to have an operation that will prevent her from ever having children again.

"He could make you dream his dreams and could just look at you and make terrible things happen, things that doctors could never fix. It was a hex thing and he had it."

School emptied

The reserve nurse, who was allowed to continue her weekly visits had doors slammed in her face when she went to the homes. Thereafter she stuck to the infirmary, attending to the few patients who dared to see her there.

The school, which had begun teaching Algonquin language, history and crafts only the year before, gradually found itself emptied of all but a handful of students. Previously, about 95 children had attended.

"By the middle of September, parents were simply not sending them any more. They didn't want anything to do with white man's institutions," said Don Meloche, the principal who eventually left the reserve in frustration.

Teachers continued to keep the school open, but it was used mainly for nightly ceremonial chanting and dancing which went on long into the early hours.

"We could hear the drums beating night after night. We didn't go near the place. It was all too strange and tribal," says Meloche.

One other teacher became frightened at the intensity of anti-white feeling and left.

Lost her baby

Although Matthew continues to claim to be a medicine man with "supernatural healing powers," there were medical problems even he could not solve.

Bella Nadaway, Eddy's 23-year-old wife, lost her baby when she wasn't permitted to go to the hospital for the caesarian until a week of bonfires, chants, herbs and prayers had proved fruitless.

A 10-year-old boy with appendicitis was kept on the reserve until his appendix nearly burst. He is still seriously ill.

An older diabetic who was told to refuse her insulin injections went into a coma and ended up in an Ottawa hospital. She is now back on the reserve, partially blind.

Matthew explains all this as "a lack of real believing. The power won't work unless the people really have

(continued on page 8)

Article**UNE TRIBU DE QUÉBEC TROUVE SON "MESSIE"
DANS UN CAUCHEMAR**

par Michelle Morissette

Reproduit avec l'autorisation de
l'Ottawa Journal.

Maniwaki (Québec) — Pour les 290 Indiens de la réserve de Lac Rapide, c'était le moyen de faire sortir le démon blanc des antres de la terre.

En août dernier, ils ont dansé chaque nuit autour d'un feu au son des tambours, chantant pour réclamer un grand vent, un vent de vengeance qui rendrait leur pays aux Indiens.

Aujourd'hui, cinq mois plus tard, le rêve est terminé et ce qui reste dans cette communauté isolée d'Algonquins, située à 300 km au nord de Hull, c'est surtout l'humiliation, la crainte et le silence.

Les Indiens cherchent maintenant à comprendre le cauchemar tribal qu'a vécu la réserve au cours des cinq derniers mois.

La plupart veulent oublier qu'ils ont suivi aveuglément Matthew Sutherland qui s'était proclamé lui-même médecin traditionnel. Ils le considéraient comme leur "prophète", un messie dont le message n'a pas eu de bons résultats.

Ils veulent oublier qu'ils ont peut-être aidé un bébé qui n'était pas encore né, à mourir, lorsqu'ils ont interdit à sa mère de se rendre à l'hôpital jusqu'à ce qu'il soit trop tard et qu'ils ont laissé arracher les crucifix de leur église catholique et de leur cimetière. Ils désirent également oublier qu'ils ont fait fuir de peur leur prêtre, leurs professeurs et le directeur de l'école, leurs médecins et leurs dentistes, qu'ils ont cessé d'envoyer leurs enfants à l'école et qu'ils ont toléré que l'un des leurs ait la tête fendue d'un coup de hache.

On attend en silence

Mais ils ne le peuvent pas. Matthew et ses disciples de l'Ontario ne veulent pas rompre leurs liens avec la collectivité. Et le conseil de bande, qui les avait fait venir, ne désire pas non plus abandonner son pouvoir. Ils estiment que Matthew fait connaître la "véritable lumière" dans l'agglomération et insistent sur le fait que son travail n'est pas terminé.

Le peuple attend donc en silence que le ministère des Affaires indiennes résolve le problème.

Ils ne veulent pas avoir recours à la violence. Pas maintenant, après que cette affaire bizarre eut été montée en épingle à la suite d'un acte de violence.

La crainte, la frustration et la rage sont là, tout comme les fusils, utilisés habituellement pour la chasse, mais dont les gens se serviront au besoin. L'avertissement aux journalistes en quête de reportage est : "Sortez d'ici si vous ne voulez pas avoir d'ennuis".

L'histoire de cette bande d'Indiens algonquins, fiers mais naïfs, qui a laissé un médecin traditionnel-prophète dicter leurs faits et gestes et leurs pensées durant cinq mois, a commencé par la simple recherche d'un nouveau sentiment de fierté et d'autosuffisance.

Cela a commencé au printemps dernier lorsque les Indiens ont appris la nouvelle que les agents du gouvernement provincial avaient décidé que les guides indiens ne seraient plus obligatoires pour les chasseurs dans le parc provincial de La Vérendrye, décision qui priverait les Indiens de leur unique

source d'emploi en dehors de la réserve.

Envahis par le désespoir

Ils seraient maintenant forcés de vivre avec l'aide du bien-être social qui constituait déjà le soutien de leur communauté plongée dans la misère.

Le désespoir s'empara des résidants face à cet incroyable manque de consultation dans la prise de décision du gouvernement, geste qui devait toucher le gagne-pain de chaque famille. Des réunions eurent lieu, mais la décision fut maintenue. Les Indiens étaient laissés à eux-mêmes.

L'administrateur de la bande, Maurice Wawatie, partit à la recherche d'une solution. Il trouva sa réponse-miracle à Toronto dans un powwow spirituel où il rencontra Joseph Copp, Matthew Sutherland et Thomas Matthenus.

Joseph Copp était un chaman, un médecin traditionnel qui voulait que les Indiens retournent à leur ancienne façon de vivre.

Sutherland qui s'était proclamé lui-même médecin traditionnel, prétendait avoir des visions l'avertissant que l'Homme blanc serait chassé d'Amérique du Nord dans trois ans. "Seuls les Indiens pourraient survivre, disait-il, s'ils se "repentent", et retournent à leurs traditions tribales, à leurs croyances ainsi qu'à leurs coutumes et s'ils obéissent à la parole du Créateur et de son prophète."

Il se sentait purifié

Le troisième homme, Matthenus, était l'un des premiers disciples de Sutherland.

C'était ce que Wawatie voulait entendre. Il crut et sentit le besoin de revenir pour diffuser le message au sein de sa bande désespérée. Il se sentit "purifié".

Après s'être repenti, Wawatie eut l'impression d'être plus pur et il revint pour faire part du miracle aux habitants de l'agglomération. Le peuple, composé d'anciens nomades qui n'avaient vécu que 15 ans dans une localité permanente, était prêt pour des miracles.

Le message fut diffusé auprès de la tribu et provoqua un changement incroyable chez elle.

L'alcoolisme, problème sérieux et source d'affaiblissement pour le corps, l'esprit et la volonté de la plupart des Indiens, fut presque complètement enrayer. Les enfants, habituellement négligés, étaient nourris et on avait soin d'eux. La chasse, la pêche et les expéditions de deux ou de trois semaines en forêt se multiplièrent, battant ainsi tous les records.

Les agences sociales, les instituteurs et les infirmières se réjouissaient des améliorations qu'ils n'avaient pu obtenir eux-mêmes au cours des années. "Il fallait que cela vienne de l'intérieur et c'est exactement ce qui s'est passé", a déclaré un enseignant. Ce fut un été magnifique.

Le sauveur arrive

En août, la réserve organisa son propre powwow, et y invita Copp, Sutherland et Matthenus.

L'homme, que Wawatie considérait comme le sauveur, accepta de s'y rendre. Presque toute la tribu, à part trois ou quatre familles, paraissait

souhaiter que Sutherland et ses amis la guide. Presque tous, sauf quelques-uns qui n'étaient pas d'accord, assistèrent à la réunion.

Les quatre jours suivants furent consacrés aux cérémonies et aux dévotions religieuses comme on en avait pas vu depuis une génération. Une tente en bois fut érigée, les esprits furent invoqués et les prophètes parlèrent après avoir entendu des voix et eu des visions.

Les visions révélaient que le monde touchait à sa fin, et que seul ce peuple allait survivre, s'il se repentait et revenait aux coutumes traditionnelles.

Les Indiens furent hypnotisés alors que le feu continuait à brûler et que les tentes étaient ébranlées. Ils dansèrent, prièrent et chantèrent au rythme endiablé des tambours. Et ils s'engagèrent à faire tout ce que le sauveur leur demanderait. Beaucoup pleuraient.

On leur demanda s'ils acceptaient que leur réserve soit choisie comme lieu de prédilection pour le renouveau de la culture. Ils acceptèrent.

On les pria de se repenter et d'adopter un mode de vie conforme à ce qui avait été révélé aux prophètes. Ils le firent.

Obéir à la parole

On leur demanda s'ils acceptaient que Copp, Sutherland et Matthenus ainsi que leurs familles et leurs disciples, vivent au milieu d'eux comme chefs spirituels. Ils furent également d'accord.

On leur dit alors d'obéir à la parole. Ils le feraienr. Ils seraient fidèles à leur engagement.

Les cérémonies furent suivies par des fêtes, des danses tribales aux sons des tambours et des chants.

Lorsque les prophètes revinrent avec leurs familles, rien n'était assez bon pour eux. Ils s'installèrent dans les maisons où des gens vivaient depuis des années. Des familles entières allèrent partager des trois pièces sordides sans qu'il n'y ait de murmures ni de protestations.

"Ils étaient venus pour nous sauver. Le moins que nous puissions faire était de leur donner nos maisons, notre nourriture et notre argent lorsqu'ils nous les réclamaient" déclara un homme qui, un jour prit parti contre les nouveaux venus.

Vu de l'extérieur, le conseil de bande continuait à diriger officiellement les affaires, rencontrant les agents des Affaires indiennes et décidant de l'administration des programmes.

Wawatie admet maintenant que les chefs recevaient chaque jour les instructions de Matthew. "Mais leurs conseils étaient bons. Ils leur venaient directement du Créateur et ils devaient être suivis", dit-il.

Des règlements intérieurs étaient adoptés au cours de nombreuses réunions qui duraient des jours. On nous avait "conseillé au cours du powwow" de ne plus avoir de boissons alcooliques, de stupéfiants ou de médicaments de l'Homme blanc, de langage, d'emplois et d'école, et ce, malgré le fait que les enfants des prophètes, des Ojibways ne parlant qu'anglais, aillent à l'école.

Les bébés étaient mis au monde à la maison par des sages-femmes en présence du médecin traditionnel. Les malades étaient soignés avec des herbes

médicinales, des chants, des danses, des feux traditionnels et naturellement, par le médecin traditionnel. Il ne devait plus y avoir d'inoculations, d'injections ni de vitamines. Les médecins qui venaient normalement une fois par mois, ainsi que les dentistes et les spécialistes qui se rendaient dans la réserve deux fois par an, furent avertis qu'ils ne seraient plus bienvenus. L'Homme blanc serait évité et haï. La religion catholique, avec ses symboles et ses ornements, serait bannie et détruite.

Les motoneiges autorisées

La chasse, la pêche et le piégeage seraient encouragés. Cependant, les chèques de bien-être social, les automobiles, les motoneiges, les postes de télévision ainsi que les maisons pourraient être conservés. La tribu fut avertie que de toute façon, ils ne duraient pas plus de trois ans, puisque le "jour de la purification" arriverait à ce moment-là.

Matthew Sutherland prétend qu'il lui a été révélé que ce jour-là, les Blancs retourneront en Europe, les Noirs, en Afrique, les Chinois, en Chine et que seuls les Indiens demeureront. Les non-Indiens mourront alors d'une mort impie.

Une combinaison de domination par la peur et d'enthousiasme individuel a poussé ces gens à obéir. Les quelques familles qui s'y refusaient étaient tenues à l'écart et restèrent enfermées chez elles.

"Matthew était habile, riche et il disposait de grands pouvoirs", a déclaré Eddy Nadaway, un Indien qui obéissait aveuglément, même lorsqu'on interdit à sa femme d'aller à l'hôpital subir une césarienne pour sauver la vie de son bébé.

Il s'est finalement révolté la semaine dernière, alors que son épouse a dû se rendre à l'hôpital où l'on a pratiqué une opération qui l'empêchera maintenant d'être enceinte.

"Il pouvait vous faire partager ses rêves, et seulement en vous regardant, il faisait arriver des choses horribles, des choses contre lesquelles les médecins ne pouvaient rien. Il jetait un sort et cela se produisait."

Un garçon de dix ans souffrant d'une appendicite, fut gardé dans la réserve jusqu'à ce que son appendice soit prêt d'éclater. Il est encore gravement malade.

Une diabétique âgée à qui l'on conseilla de refuser ses injections d'insuline, entra dans le coma et fut transportée dans un hôpital d'Ottawa. Elle est maintenant de retour dans la réserve, partiellement aveugle.

Matthew explique tout cela comme "un manque de foi véritable. Le pouvoir ne peut s'exercer que si les gens ont réellement la foi. Mes dons viennent du Créateur parce que les gens ne sont malades qu'en esprit. S'ils croient qu'ils seront guéris et s'ils font des offrandes de tabac au feu pour demander que cela se produise, le malade se rétablira. J'ai guéri beaucoup de personnes."

L'école déserte

A l'infirmière de la réserve, qui était autorisée à faire sa visite hebdomadaire, on fermait la porte lorsqu'elle se présentait à domicile. Par la suite, elle

(suite à la page 8)

Commentary

by Howard Bernard

A five month dream which suddenly turned into a nightmare will not be forgotten overnight by the Indian people at Rapid Lake, north of Maniwaki, Quebec.

It would appear that a mixture of European elements of belief; old culture traits; human nature; cults; extreme stress and despair, can, and apparently did, make people do strange things.

Strange things such as allowing crosses to be ripped from their church and cemetery; perhaps having helped an unborn baby die; that they frightened away their priest, teachers, doctors and dentists, and that they stopped sending their children to their school, but most of all, that they blindly followed a self-proclaimed medicine man, prophet or messiah.

To understand how it all came about is not possible because in order to do this we must first be able to answer several questions; (1) What are the conditions, individual and social, under which this phenomena occurs? (2) What was the rationale and meaning of this? (3) How can some individuals affect group behavior as they do? and (4) What are the personalities of these "prophets" like?

When I first read the account of the Rapid Lake phenomena I was aware of a feeling of having read it all before in the various accounts of Ghost Dance religion. It had a basic similarity.

Before continuing, it should be pointed out that Ghost Dancing is usually mistakenly believed to be strictly an Indian phenomena. This is not true. Striking parallels can be found in South Africa, New Zealand, Asia, Fiji, New Guinea, and Papua.

The great underlying principle of the Ghost Dance doctrine is that the time will come when a whole racial group living and dead, will be reunited upon a regenerated earth, to live a life of happiness, forever free from death, disease, and misery.

The account of what took place at Rapid Lake is filled with similarities to the Ghost Dance craze that swept Indian tribes of the United States in the 1800's.

For example:

The People

— The Sioux, the largest and strongest tribe in the U.S. suffered from the coming of the white pioneers. They lost the Black Hills. They suffered great losses from epidemics of measles, influenza and whooping cough. Catastrophe after catastrophe came in swift succession.

— The Algonquins of Rapid Lake suffered from despair caused by a callous lack of consultation when provincial officials ruled that Indian guides would no longer be compulsory for hunters in La Verendrye national park. A move that would deprive them of their one outside source of employment. They would now be forced to rely on welfare, already the mainstay of their poverty-stricken settlement.

The Prophets

— Tavibo, a Paiute prophet from Nevada, met the Great Spirit and was

told that all whites would be swallowed up in a great earthquake.

— Wovoka, said to be the son of Tavibo, had a vision of a better world for the Indians — a paradise abundant with tall grass, ample buffalo and a world where the Indian once more reigned over the land.

— Matthew Sutherland, self-proclaimed "prophet" and medicine man from Toronto, who claimed to have had visions warning that the white man would be driven out of North America in three years.

The Power

— A young Indian man who danced the Ghost Dance twenty times during the 1800's said that the priest "looked very hard at us. Some of the young men and women could not withstand "his snake-like gaze," and did whatever he told us."

— Sutherland, as described by one who obeyed him blindly, ". . . could make you dream his dreams and he could just look at you and make terrible things happen, things that doctors could never fix. It was a hex thing and he had it."

— Wovoka himself is reported to have said that his father (Tavibo) did not preach, but was a "dreamer" with supernatural powers.

— A resident of Rapid Lake has stated that "we still felt Sutherland was the spirit, guided from above. He had to be right. We were afraid of his powers."

The Ceremonies

— To invoke the visions, Wovoka told his followers to have a dance that lasted five days; to dance four successive nights and on the last night, to dance until the sunrise of the next, the fifth day.

— Four days of ceremonies and religious fervor, the likes of which hadn't been seen for a generation, took place when Sutherland arrived at Rapid Lake last August.

The Survivors

— Tavibo, after fasting, went up the mountain. The Great Spirit, incensed at the unbelief in his prophet, would now resurrect only the faithful, leaving unbelieving Indians to be damned with the whites.

— Sutherland said that only the Indians could survive if they repented, returned to their tribal traditions, beliefs and customs — and obeyed the word of the creator and his prophet.

When their dream turned sour, the people at Rapid Lake didn't want anyone to know what had happened there. A reporter, covering the events that took place was told that "they (the people of Rapid Lake) don't want the rest of the world to find out what happened here. They are afraid they will be laughed at and ridiculed."

On the contrary, the Rapid Lake phenomena is not to be laughed at or ridiculed. It could happen, it did happen, and there are probably other

reserves and other Indians, who, because of despair or reserve conditions, would be ripe for this phenomena all over again.

Perhaps the best definition of the "Messiah craze" of the late 1800's and why such a thing happens was described by Red Cloud, a chief of the Sioux:

"We felt that we were mocked in our misery. We had no newspapers and no one to speak for us. We had no redress. Our rations were again reduced. You who eat three times each day and see your children well and happy around you, can't understand what starving Indians feel. We are faint with hunger and maddened by despair. We held our dying children, and felt their little bodies tremble as their souls went out and left only a dead weight in our hands. They were not very heavy, but

we ourselves were very faint, and the dead weighed us down. There was no hope on earth, and God seemed to have forgotten us. Someone had again been talking to the son of God, and said He had come. The people did not know; they did not care. They snatched at the hope. They screamed like crazy men to Him for mercy. They caught at the promises they heard He had made."

The Sioux "...snatched at the hope. They caught at the promises..." The Algonquins of Rapid Lake "...are afraid they will be laughed at and ridiculed."

Would a drowning man not snatch at anything in the hope of saving himself? Would he be laughed at and ridiculed for his attempts to grasp at what he thought might be his salvation?

Hopefully not.

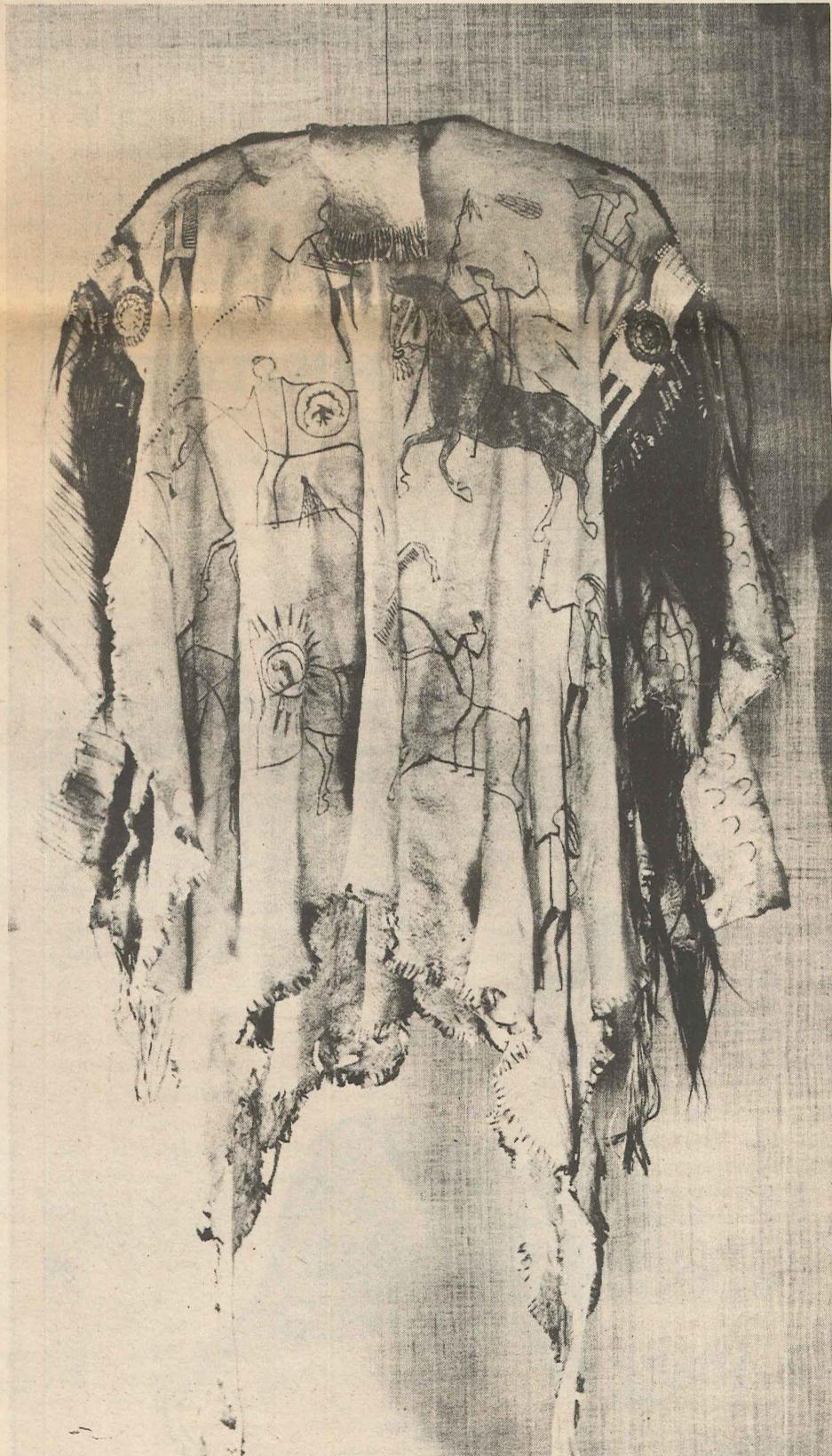


Photo-Nat. Museum of Man

Ghost Dance Shirt circa 1800

Commentaires

Par Howard Bernard

Cinq mois de rêve soudainement transformés en cauchemar, resteront gravés dans la mémoire des Indiens de Lac Rapide, au nord de Maniwaki, Québec.

Il semble qu'un ensemble de croyances européennes, de vieux traits culturels, de caractères propres à la nature humaine, de cultes, de tension nerveuse et de désespoir, ait pu pousser les gens à faire des choses étranges.

Au cours de cette tragédie, les habitants de la réserve ont par exemple, arraché les crucifix dans leur église et leur cimetière, probablement aussi aidé à faire mourir un bébé qui n'était pas encore né, effrayé leur prêtre, leurs professeurs, leurs médecins ainsi que leurs dentistes et ont cessé d'envoyer leurs enfants à l'école, mais plus encore, ils ont aveuglément suivi un homme qui s'était lui-même proclamé médecin traditionnel, prophète ou messie.

Pour comprendre comment cela s'est produit, il nous faut d'abord pouvoir répondre à plusieurs questions : (1) Dans quelles conditions, particulières et sociales, ces faits se sont-ils déroulés ? (2) Quelles en étaient la logique et la signification ? (3) Comment certains individus peuvent-ils influer sur le comportement des groupes comme ils le font ? et (4) Quelle est la personnalité de ces soi-disant prophètes ?

Quand j'ai pris pour la première fois connaissance des événements de Lac Rapide, j'ai eu l'impression d'avoir lu quelque chose à ce sujet dans plusieurs comptes rendus sur la religion des danses fantasmagoriques. L'analogie est certaine.

Avant d'aller plus loin, on doit souligner que les danses fantasmagoriques sont d'habitude et par erreur considérées comme un phénomène d'origine purement indienne. Cela est faux. On les retrouve en Afrique du Sud, en Nouvelle-Zélande, en Asie, dans les îles Fidji et en Nouvelle-Guinée.

Le principe fondamental de la doctrine des danses fantasmagoriques est que le temps viendra où un groupe ethnique composé des vivants et des morts, se retrouvera réuni, sur une terre régénérée, pour vivre une vie heureuse, éternellement délivrée de la mort, de la maladie et de la misère.

Ce qui est arrivé à Lac Rapide ressemble étonnamment à la fureur des danses fantasmagoriques qui s'est emparée des tribus indiennes aux États-Unis dans les années 1800.

Par exemple :

Le peuple

— Les Sioux, la plus importante et la plus forte tribu des États-Unis, ont souffert de l'arrivée des colons blancs. Ils ont perdu les Black Hills. Ils ont souffert à cause des épidémies de rougeole, de grippe et de coqueluche. Les catastrophes se sont suivies les unes après les autres.

— Les Algonquins de Lac Rapide ont connu le désespoir à cause de l'imprécise manque de consultation lorsque les agents du gouvernement provincial décidèrent que les guides indiens ne seraient plus demandés par les chasseurs dans le parc national de La Vérendrye. Cette décision devait les priver de leur source d'emploi venant de l'extérieur. Ils seraient maintenant

forcés d'avoir recours au bien-être social, principale source de revenu dans leur communauté déjà plongée dans la misère.

Les prophètes

— Tavibo, un prophète Paiute du Nevada, a rencontré le Grand Esprit qui lui avait annoncé que tous les Blancs seraient engloutis dans un grand tremblement de terre.

— Wovoka, dont on dit qu'il était le fils de Tavibo, a eu une vision d'un meilleur monde pour les Indiens, un paradis aux pâturages abondants, peuplé de bisons, un monde où les Indiens régneraient à nouveau sur le territoire.

— Matthew Sutherland, de Toronto, qui s'était lui-même proclamé prophète et médecin traditionnel, prétendait avoir eu une vision annonçant que l'Homme blanc serait chassé d'Amérique du Nord dans trois ans.

Le pouvoir

— Un jeune Indien qui a participé à vingt reprises à la danse fantasmagorique des années 1800, a déclaré que le prêtre "les regardait intensément. Certains jeunes gens et certaines femmes ne pouvaient pas supporter son regard perçant de serpent et faisaient tout ce qu'il leur disait de faire".

— Sutherland, tel que décrit par un de ceux qui lui obéissaient aveuglément, "... pouvait vous faire rêver ses propres rêves et en vous regardant, il pouvait faire arriver des choses terribles, que même les docteurs ne pouvaient guérir. Il jetait un sort et cela se manifestait".

— Wovoka lui-même avait, paraît-il, déclaré que son père (Tavibo) ne prêchait pas, mais était un rêveur doué de pouvoirs surnaturels.

— Un résident de Lac Rapide a dit : "Nous sentions que Sutherland était encore l'esprit qui nous guidait d'en haut. Il devait être juste. Ses pouvoirs nous effrayaient".

Les cérémonies

— Pour faire apparaître les visions, Wovoka disait à ses disciples de danser durant cinq jours, de danser quatre nuits consécutives et au cours de la dernière nuit, de danser jusqu'au lever du jour, le cinquième jour.

— Quatre jours de cérémonies et de ferveur religieuse, ce que l'on n'avait pas vu depuis des générations, se sont déroulés lorsque Sutherland est arrivé à Lac Rapide en août dernier.

Les survivants

— Après avoir jeûné, Tavibo alla sur la montagne. Le Grand Esprit, courroucé par le manque de foi en son prophète, décida de ressusciter seulement les croyants, abandonnant les Indiens mécréants à la damnation avec les Blancs.

— Sutherland déclara que les Indiens ne pourraient survivre que s'ils se repentaient, retournant à leurs traditions ancestrales, leurs croyances et leurs coutumes, et obéissant à la parole du Créateur et de son prophète.

Quand leur rêve a commencé à mal tourner, les habitants de Lac Rapide n'ont pas voulu que l'on apprenne ce qu'il leur était arrivé. Ils dirent à un reporter "qu'ils ne voulaient pas que le reste du monde soit au courant, car ils craignaient que l'on se moque d'eux et qu'on les ridiculise."

Bien au contraire, l'expérience du Lac Rapide ne doit pas être l'objet de moqueries ou ridiculisée. C'est arrivé, cela peut se reproduire et il y a probablement d'autres réserves et d'autres Indiens qui, à cause du désespoir ou de leurs conditions de vie, pourraient être prêts à subir un événement semblable.

C'est peut-être dans la déclaration du chef sioux Red Cloud que la meilleure définition de la "fureur messianique" de la fin du XIX^e siècle et son explication ont été le mieux exposées.

"Nous sentions que nous étions ridiculisés dans notre misère. Nous n'avions pas de journaux et pas de porte-parole. Nous ne pouvions pas obtenir de réparation. Nos rations étaient à nouveau réduites. Celui qui fait trois repas par jour et voit ses enfants heureux, ne pourrait comprendre les sentiments d'un Indien affamé. Nous étions affaiblis par la faim et fous de désespoir. Nous portions nos enfants mourants dans nos bras et nous

sentions leurs petits corps tremblants alors qu'ils expiraient; ils ne pesaient pas lourd, mais nous étions si faibles que le poids de leurs corps sans vie nous écrasait. Il n'y avait plus d'espoir sur terre et Dieu paraissait nous avoir oubliés. Quelqu'un avait de nouveau parlé au Fils de Dieu et nous disait qu'il était venu. Le peuple ne savait pas, il ne voulait pas savoir. Ils saisirent le brin d'espoir. Ils crièrent comme des fous pour obtenir sa miséricorde. Ils s'accrochèrent aux promesses qu'on leur avait dit qu'il avait faites."

Les Sioux " . . . saisirent le brin d'espoir. Ils s'accrochèrent aux promesses . . ." Les Algonquins de Lac Rapide ". . . craignent qu'on se moque d'eux et qu'on les ridiculise".

Un homme en train de se noyer ne sauterait-il pas sur n'importe quoi dans l'espérance de se sauver ? Se moquerait-on de lui ou est-ce qu'on le ridiculiserait s'il essayait de s'accrocher à ce qu'il croirait être sa planche de salut ?

Espérons que non.

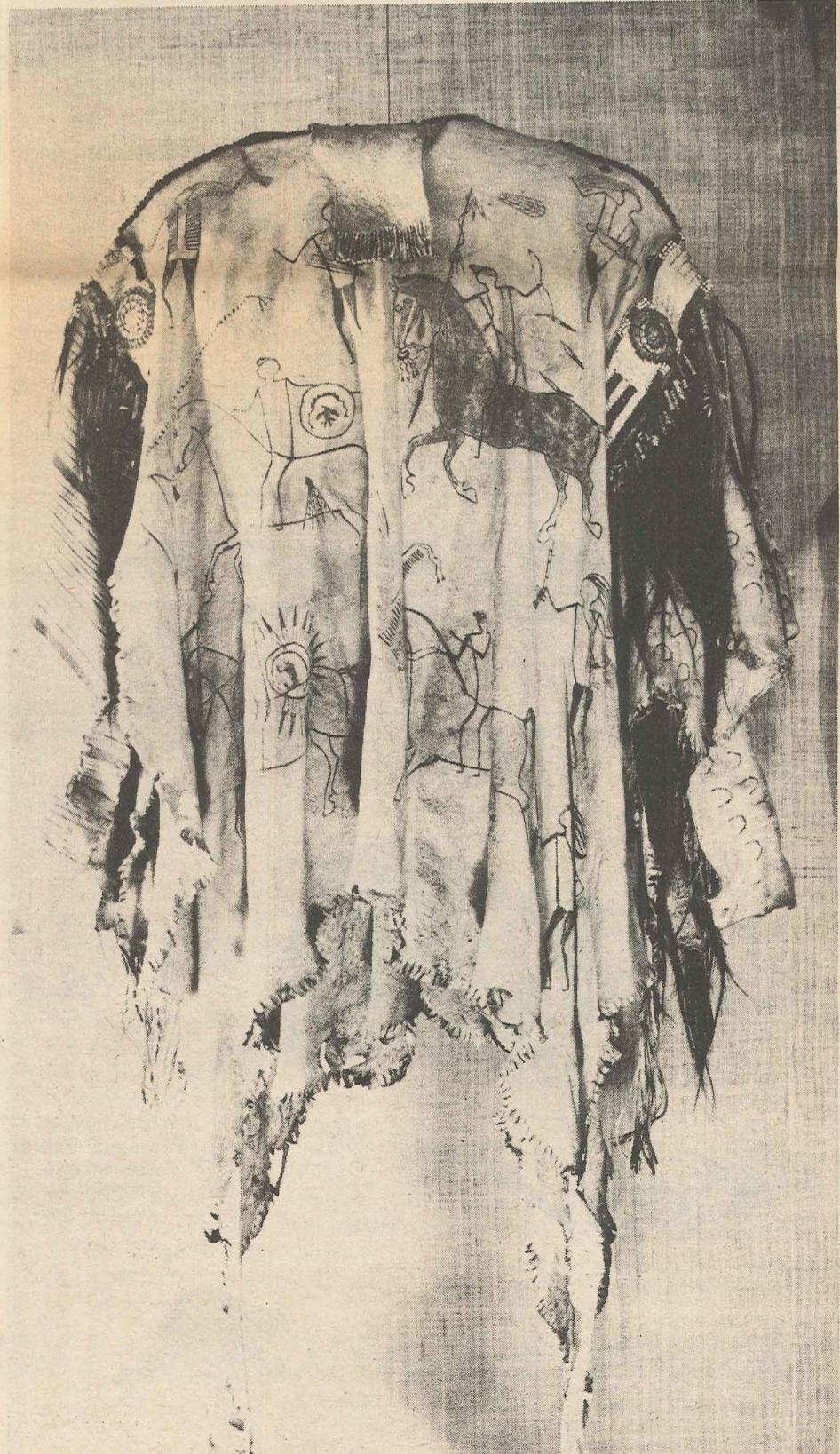


Photo: Musée national de l'Homme

CHEMISE DE DANSE DU FANTÔME

DES INDIENS ÉLIMINÉS DES LISTES DES BANDES

par Claude Philippe

Environ 22 Indiens d'un village huron et plusieurs appartenant à d'autres réserves, ont reçu récemment des lettres provenant de l'officier de l'état civil du Ministère, les informant qu'ils ne seront plus désormais considérés comme Indiens et que leurs noms ont été rayés des listes des bandes.

Les suppressions sur les listes sont effectuées conformément à la section 12 de la Loi sur les Indiens qui stipule que toute personne née d'un mariage enregistré après le 4 septembre 1951, qui a atteint l'âge de 21 ans et dont la mère et le grand-père maternels ne sont pas indiens, ne peut plus être enregistrée sur les listes des Bandes. Walter Watso, chef de la réserve d'Odanak, estime que la population de sa réserve sera réduite approximativement de 25 p. 100 au cours des prochaines années, si la Loi est appliquée strictement.

MISE EN VIGUEUR RÉTROACTIVE

D'après le bureau d'état civil à Ottawa, la Loi sera appliquée rétroactivement à partir de 1972, car en fait, c'est à compter de cette année-là que les noms des Indiens affectés par la section 12 ont été enregistrés. Mais pourquoi a-t-on attendu jusqu'en 1979 pour mettre cette loi en vigueur d'une façon rigoureuse ? L'officier d'état civil nous a expliqué qu'on a voulu obtenir tous les éclaircissements juridiques avant d'entamer les démarches et que, du fait du manque de pressions de la part des Indiens à ce sujet, on a estimé qu'on pouvait attendre que la révision de la Loi sur les Indiens qui était en cours, soit terminée. Certains Conseils autochtones, y compris quelques-uns du Québec, ont cependant exprimé le

désir que la Loi soit mise en vigueur plus rigoureusement. Finalement, une décision rendue par la Cour supérieure du Québec, le 31 octobre 1979, à l'effet qu'il n'appartient pas à l'officier d'état civil de contourner la Loi, mais qu'il se doit de l'appliquer strictement, n'a plus laissé aucun choix au Ministère.

LA POSITION DES INDIENS

Les Indiens sont évidemment consternés. En général, ils s'opposent à la section 12. À Odanak, où le cas de Réjean O'Bomsawin a été soulevé l'année dernière, le Conseil de bande avait déjà adopté une résolution présentée personnellement à l'officier d'état civil, M. H.H. Chapman, demandant l'imposition d'un moratoire, jusqu'à ce que la révision de la Loi sur les Indiens soit terminée. Cette résolution a été adoptée en janvier 1977. Le 31 janvier 1979, le Conseil d'Odanak a élevé une contestation officielle au sujet du cas de Réjean O'Bomsawin. Cette démarche a été effectuée avant la date limite fixée par la loi. Le chef Watso nous a confié qu'il n'a jamais reçu de réponse. De plus, les habitants d'Odanak ont soumis le cas à la Cour supérieure du Québec, le 7 janvier 1980, afin d'obtenir le moratoire. M. Mackie, un représentant du bureau du Ministre des Affaires indiennes et du Nord, nous a déclaré cependant qu'il est également impossible de remettre à plus tard la mise en vigueur de la loi. Il a ajouté que le Ministre a pourtant l'intention de proposer les amendements nécessaires au cours de la révision de la Loi, afin de s'assurer que ces situations ne se reproduisent pas et qu'il soit dorénavant possible aux personnes qui ont été rayées des listes des bandes, en vertu de la section 12, de faire une demande individuelle d'enregistrement. Mais la nou-

velle Loi sur les Indiens ne sera pas mise en vigueur avant au moins deux ans.

Nous avons appris que le chef Max Gros-Louis du Village Huron et le chef Andrew Delisle de Caughnawaga se sont réunis le 9 janvier 1980, pour décider avec leurs conseillers juridiques, des mesures qu'ils devront prendre. Au Village Huron, les gens sont encouragés à protester, bien qu'ils ne sachent pas encore quelle forme leur contestation revêtira. Le Conseil de bande a promis cependant, que les Hurons qui ont été rayés de la liste, continueront à être considérés comme membres autochtones de la communauté, à part entière, et demeureront admissibles pour tous les programmes et services qu'elle administre. Qui plus est, ils ne tiendront aucun compte de ces radiations, bien qu'Ottawa ait retiré au Conseil de Bande la responsabilité d'administrer lui-même sa liste.

Le Conseil Attikamek-Montagnais a réagi de la même façon, bien que d'après son président, M. René Simon, les membres du Conseil de cette association ne soient pas directement concernés, à l'exception de la réserve de Pointe-Bleue. Le CAM a surtout critiqué le Ministère des Affaires indiennes pour n'avoir pas consulté les Indiens à ce sujet. Plusieurs comités ont été formés pour étudier la question et recueillir les opinions des Conseils de Bande. Le CAM appuie sans réserve

l'action entreprise par le Conseil d'Odanak.

EFFECTS SUR LES PROGRAMMES MINISTÉRIELS

D'après V.J. Caissie, directeur général intérimaire, l'application de la section 12 de la Loi sur les Indiens n'aura pas d'influence marquante à court terme, sur les budgets du Ministère. À long terme cependant, l'effet se fera sentir sur les contributions et les subventions qui sont évaluées suivant l'importance de la population indienne.

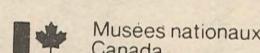
Messieurs Mackie et Caissie nous ont dit que les fonds versés aux Indiens continueront à être transférés, en fonction de la liste officielle et que chaque Conseil demeure responsable de la fourniture à la population de sa communauté, de services comme l'éducation et le logement.

LES FEMMES AUTOCHTONES

De prime abord, il semblerait que la section 12 de la Loi sur les Indiens concerne uniquement la famille maternelle, du fait qu'on y mentionne la mère et la grand-mère de la personne. Cependant, dans la section 10, lorsqu'une femme indienne dont les parents maternels et paternels ont toujours été indiens, épouse une personne décrite dans la section 12, elle aussi perd son statut d'Indienne. Cette section stipule également que son nom doit être radié.

Le chef de Fort-Liard jette les bases de l'indépendance

CARNETS D'HISTOIRE NATURELLE



PRÉSENTÉS PAR: LE MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES, OTTAWA

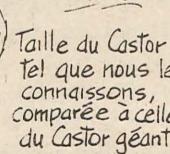
CASTOR GÉANT

(CASTOROIDES)

44



Le Castor géant (*Castoroides ohioensis*) était l'un des plus grands rongeurs jamais connus. Il pouvait mesurer jusqu'à 8 pieds et peser environ 480 livres. Contrairement aux castors actuels (*Castor canadensis*), les castors géants avaient des incisives pointues, un crâne allongé et probablement une queue arrondie comme le Rat musqué. Au Canada, nous avons retrouvé des fossiles vieux de plus de 70,000 ans près de Toronto, et certains autres dans la région de Old Crow, au Yukon. Cet animal a disparu en même temps que les mammouths, les mastodontes et les chevaux de l'ère glaciaire, il y a environ 10,000 ans.



Taille du Castor tel que nous le connaissons, comparée à celle du Castor géant.

Harry Deneron, âgé de 37 ans, chef de la bande de Fort-Liard, a réussi à contourner le traquenard du Bien-être social dans sa communauté. Après seulement quatre ans de service, il a changé radicalement sa communauté, créé des emplois, des possibilités de développement et une certaine indépendance.

"Quand j'étais enfant, nous étions tous complètement indépendants. Quand je suis revenu ici, je me suis demandé ce qui avait pu arriver. Tout le monde vivait du Bien-être social, y compris le chef. Les gens ne faisaient absolument rien; ils encaissaient seulement l'argent du Bien-être et se soulaient. Mais je pense que le Bien-être était à blâmer," dit-il.

"Depuis deux ans et demi, nous avons reçu ici très peu d'aide du Bien-être; il y a seulement deux veuves qui en bénéficient maintenant. Nous venons de nous apercevoir que nous n'en avions pas besoin."

Deneron, élu chef en 1975, débute modestement, n'exigeant rien d'autre de la population que ce qu'elle était capable de faire, mais s'assurant que tout était accompli avec le plus grand soin.

Il recrute un groupe de personnes et commence à construire avec les rondins de bois disponibles. On érigera ainsi le premier centre communautaire, une caserne de pompiers, un édifice pour les bureaux de la communauté et chacun éprouva un sentiment de fierté en constatant le travail accompli.

Ensuite, l'argent du gouvernement fut utilisé, y compris les prêts et les subventions. Le premier emprunt de la communauté fut de l'ordre de \$6 000 dollars et sur une période de quatre ans les emprunts et subventions s'élèvent à \$180 000 dollars. La plupart de ces fonds ont été consacrés à la création de la propre société de la bande : *Beaver Enterprise Ltd.* Grâce à la création de cette société, qui devait entreprendre toutes sortes de travaux locaux, 35 hommes sont maintenant employés et l'entreprise possède plusieurs bulldozers et autre équipement lourd.

Rien n'a été facile. Le groupe continue à faire des pressions pour créer des emplois et a recours aux projets d'emplois parrainés par le gouvernement durant les périodes de chômage. Un récent projet de construction pour une piste d'atterrissement régionale exigeait l'abattage de pins. Les arbres furent abattus, mais sans gaspillage. Ils sont utilisés maintenant pour la fabrication de logements destinés à des gens qui vivaient auparavant sous des tentes.

La stratégie du chef, qui consistait entre autres à supprimer l'aide du Bien-être social à toute personne qui pouvait travailler, a suscité beaucoup de ressentiment durant un certain temps, mais les choses se sont améliorées par la suite. J'ai fini par me rendre compte que la communauté devait changer pour survivre," de conclure Harry Deneron.

Indians removed from Band Lists

by Claude Philippe

Approximately twenty-two Indians from Huron Village and several from other reserves recently received letters from the Registrar of the Department informing them that they are no longer considered Indians and that their names have been removed from the Band Lists.

The deletions from the lists are in accordance with section 12 of the *Indian Act* which provides that any person born of a marriage entered into after the 4th day of September 1951, who has attained the age of twenty-one years and whose mother and whose father's mother are not Indians, is no longer entitled to be registered on the Band Lists. Walter Watso, chief of the Odanak reserve, estimates that the population there will be reduced by close to twenty-five per cent over the next few years if the Act is this strictly applied.

Applies retroactively

The Registrar's office in Ottawa told us that the Act is to be applied retroactively to about 1972 because, in fact, it is from that year on that the names of the Indians affected by section 12 have been listed. But why did they wait until 1979 to apply it more strictly? The Registrar explained to us that they first wanted to obtain all the legal clarifications before proceeding and that, in view of the absence of pressure from

the Indians in this regard, they had thought that they might be able to wait until the revision of the *Indian Act*, which was underway, was complete. However, some native councils, including councils in Quebec, expressed a desire to have the Act applied more strictly. Finally, a decision rendered by the Quebec Superior Court in October 31, 1979, to the effect that it was not within the Registrar's discretion to circumvent the Act and that he was required to apply it strictly, left the Department with no other choice.

The Indians' position

Obviously, the Indians are dismayed. In general, there is opposition to the application of section 12. At Odanak, where the case of Réjean O'Bomsawin came up last year, the band council had already passed a resolution, delivered personally to the Registrar, Mr. H.H. Champman, calling for a moratorium until the *Indian Act* had been revised. This resolution had been passed in January 1977. On January 31, 1979, the Odanak council lodged an official protest concerning the case of Réjean O'Bomsawin. It did so within the time limit for such protests provided in the Act. Chief Watso told us that he never received and reply. In addition, Odanak submitted the case to the Quebec Superior Court on January 7, 1980 in order to have a moratorium ordered. However, Mr. Mackie, an official in the office of the Minister of Indian and Northern

Affairs, told us that it is legally impossible to delay the application of the Act. Mr. Mackie did say, however, that the Minister intends to propose the necessary amendments when the Act is being revised, in order to ensure that such cases do not recur and to make it possible for persons who have been removed from the Band Lists under section 12 to request individually that they be registered. But it will be almost another two years before the new *Indian Act* comes into force.

We learned that Chief Max Gros-Louis, of Huron Village, and Chief Andrew Delisle, of Caughnawaga, met on January 9 of this year to decide, along with their legal counsels, what action would be taken. At Huron Village, people are being encouraged to protest, although it is not yet known what form the protest will take. The band council has promised, however, that the Hurons who have been removed from the list will continue to be considered full native members of the community and will remain eligible for all the programs and services administered by it. In addition, it does not intend to register these deletions, although Ottawa may take responsibility for administering the Band List away from the band council.

The Attikamek-Montagnais council has reacted in the same way, although according to its President, Mr. René Simon, the member councils of this association are not particularly affected, with the possible exception of the Pointe-Bleue reserve. The AMC criticizes the Department of Indian Affairs

primarily for its failure to consult the Indians on this matter. A number of committees have been formed to study the question and ascertain the opinions of the band councils. The AMC fully supports the actions being taken by the Odanak council.

Effects on departmental programs

According to V.J. Caissie, Acting Director General, the application of section 12 of the *Indian Act* will have no significant impact in the short term on the Department's budgets. In the long term, however, it may affect the contributions or grants which are calculated on the basis of the size of the Indian population.

Both Messrs. Mackie and Caissie told us that the funds paid for the benefit of the Indians will continue to be transferred in accordance with the official lists and that each council is responsible for providing the people in its community with services, such as education and housing.

Native women

At first glance, it would appear that section 12 of the *Indian Act* concerns only paternal relatives, since it mentions the person's mother and grandmother. However, under section 10, when an Indian woman whose relatives, both maternal and paternal, have always been Indians, marries a person described in section 12, she too loses her status as an Indian. The said section stipulates that her name must also be deleted.

Fort Liard chief builds independence

Harry Deneron, a 37-year-old Chief of the Fort Liard band, has succeeded in beating the welfare trap for his community. After only four years in office, he has changed his community radically, creating jobs, opportunities, and independence.

"When I was a kid, everyone was totally independent. When I came back here, I wondered what had happened. Everybody was on welfare, including the chief. They weren't doing a thing, just collecting welfare and getting drunk. I guess welfare was to blame."

"We've had hardly any welfare here for two and a half years, there are only two widows on it now. We just found out that there was no need for it."

Deneron was elected chief in 1975, and started small, doing only as much as the people were able to do, but making sure that everything that could be done was done to the fullest. He gathered a group of recruits around him and began to build with available logs. They put up the first community centre, a fire hall, a settlement office building, and the pride in achievement started to come back.

Next, government money was put to work, including both loans and grants. The first community work loan was for \$6,000 and over four years, the loans and grants are built up to \$180,000. Much of this funding has gone into the creation of the band's own company, Beaver Enterprises Ltd. This idea, to organize a firm which would take on any kind of local work at all, now employs 35 men and owns several bulldozers and other heavy equipment.

Nothing has been easy. The group is still having to hustle for jobs, and is using government-backed job creation projects to fill in the spots between oil-industry jobs. One recent project, to build a local landing strip, called for spruce trees to be cleared. Cleared they were, but not wasted. You can find them now housing people who were living in tents before.

The chief's tactics, which included cutting off welfare to anyone who could work, have been resented at times, but less now than before. "I realized the community had to change to survive."

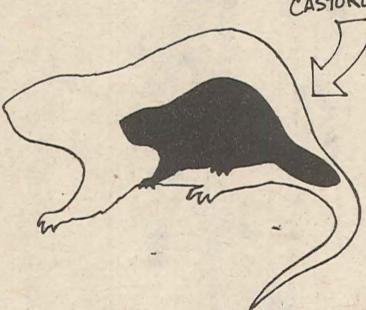
NATURAL HISTORY NOTEBOOK

 National Museums Canada

PRESENTED BY: THE NATIONAL MUSEUM OF NATURAL SCIENCES, OTTAWA

GIANT BEAVER (CASTOROIDES)

COMPARISON OF PRESENT-DAY BEAVER WITH CASTOROIDES



The giant beaver, (*Castoroides ohioensis*), was one of the largest rodents ever known, reaching a length of about 8 ft. and weighing up to an estimated 480 lb. Unlike modern beavers (*Castor canadensis*), giant beavers had ridged cutting teeth, deep skulls, and probably roundish, muskrat-like tails. In Canada fossils have been found in Toronto over 70,000 years old, and in the Old Crow basin of the Yukon. This animal died out with mammoths, mastodons and ice-age horses about 10,000 years ago.

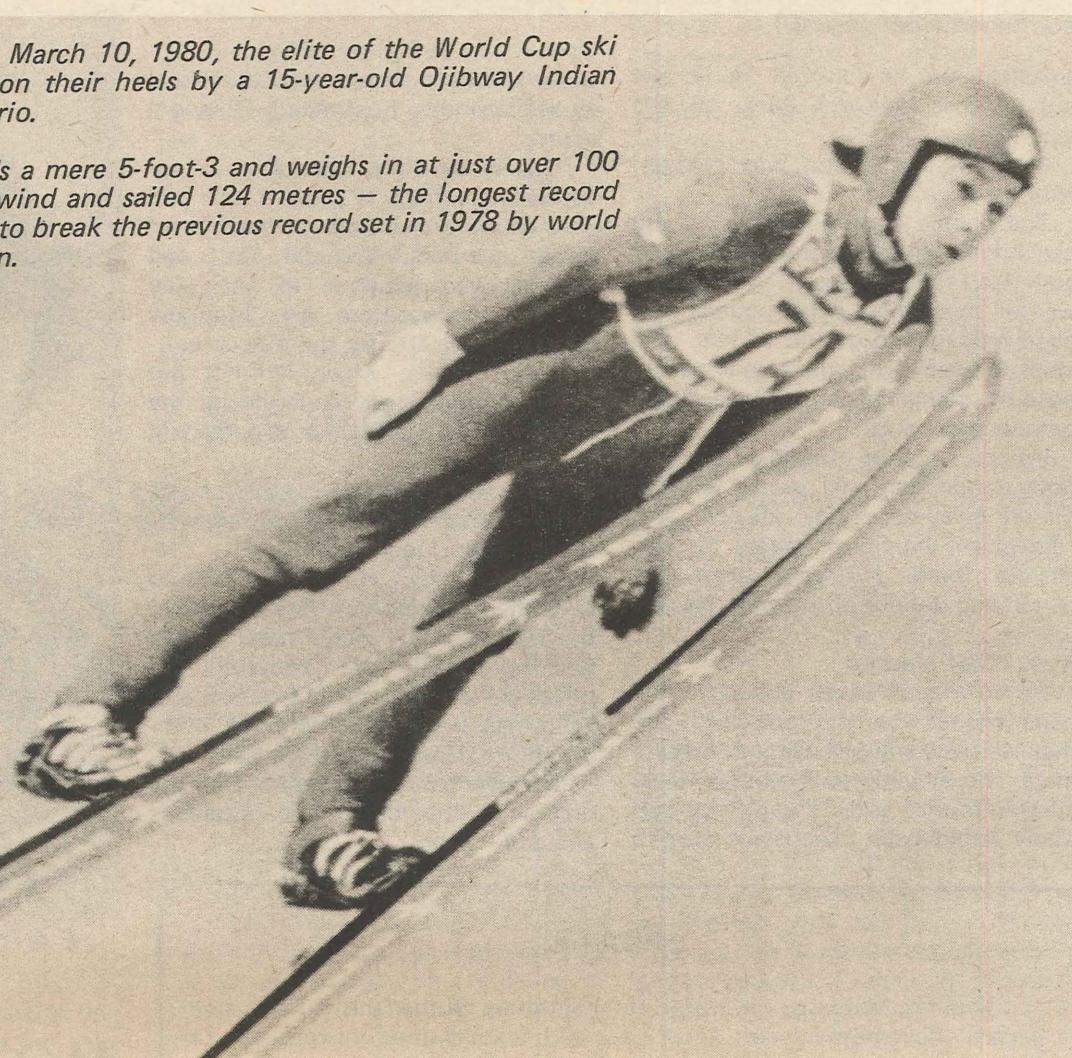


— Douglas



(LAHTI, FINLAND) On March 10, 1980, the elite of the World Cup ski jumpers were set back on their heels by a 15-year-old Ojibway Indian from Thunder Bay, Ontario.

Steve Collins, who stands a mere 5-foot-3 and weighs in at just over 100 pounds, caught a good wind and sailed 124 metres — the longest record jump ever in Finland — to break the previous record set in 1978 by world champion Tapio Raisanen.



AP Photo

Community News

ALERT BAY, B.C. — A doctor conducting an inquiry into health services at this remote village says he has been stirred by the sometimes tearful testimony presented to him. He said the most troubling aspects of the inquiry to date is the split in the community, partly along racial lines, over the competence of Dr. Jack Pickup and the community's small hospital.

CALGARY, ALTA — Calgary's new \$1.5 million native friendship centre will act as a recreation, education and social focal point for area natives. The 15,000-square foot centre, located at 1st Street and 2nd Avenue S.W., contains facilities for the sale of arts and crafts, classrooms and conference rooms and a small library. The centre will feature cultural, recreational and social programs. Special emphasis will be placed on vocational and educational upgrading.

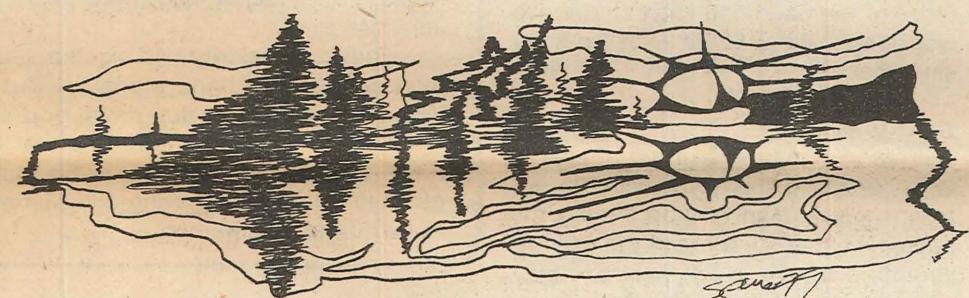
REGINA, SASK. — Nineteen Indian constables have graduated from the tribal police training program at the RCMP training academy. The graduates are not members of the RCMP, but will serve on Indian band forces in Alberta and Manitoba. The tribal policing program was established after release of 1973 federal Government report on problems with police services on reserves.

ROSEAU RAPIDS, MAN. — A Manitoba Court of Queen's Bench judge sentenced 49-year-old Lawrence Grombo to 12 years in prison for manslaughter in the death of his common-law wife. The judge raised his voice to a shout during the sentencing. "There wasn't a part of that woman's body that wasn't beaten," he said. "These weren't just little spanks but marks of a cruel, vicious beating."

CORNWALL, ONT. — A health study of fluoride contamination on the St. Regis Indian Reserve has been delayed because the Canadian government does not really want it done says Dr. Bertram Carnow of the University of Illinois. However, Dr. David Parkinson, appointed to head the study and choose someone to carry it out says that a previous study (which was favorable to the Indians) by Carnow was studied by 20 epidemiologists and found to be "singularly lacking."

MONTREAL, QUE. — Chief Andrew Delisle of the Caughnawaga Reserve expressed outright opposition to a proposal being studied by the Quebec Government for harnessing the Lachine Rapids. The hydroelectric proposal, according to Delisle would flood land on the reserve. "Premier Rene Levesque and his boys have always maintained that there is a place for us in the future of Quebec," he said. "I guess he just forgot to mention that it would be under water as food for the fish."

YELLOWKNIFE, NWT. — The Drury report suggests that the Northwest Territories remain as one unit; that Ottawa give up some of its authority, and northerners be allowed to decide for themselves how the territory should develop politically. It outlines several possible courses of action and northerners can decide which path they want to follow. It also calls for the appointment of a minister for native peoples to act as protector and advocate for Canadian natives.



Names in the News

Chief Raymond Cardinal and counsellors of the Stony Plain Indian Reserve outside Edmonton lost the first step of their legal battle to declare invalid a transfer to the Crown of some 10 square miles of their original reserve in 1908. Some of the land is located within the city of Edmonton and some of it is said to contain oil . . . Carolyn Constant a 25-year-old secretary from The Pas Indian Band has won the women's flour packing championship at the northern Manitoba Trappers' Festival. She walked a 15-foot course with 556 pounds of flour strapped to her shoulders and forehead . . . John Munro, Minister of Indian and Northern Affairs, said he will await public reaction to the Drury report on the future of the Northwest Territories before making his views known to Cabinet. The report is on constitutional development options for the NWT recommending they remain as one unit but with increased political power for local council . . . Robin Greene, after being elected by acclamation to lead Grand Council Treaty No. 3 for the next two years, said "we must continue to seek alternate ways to resolve our problems and be willing to make full use of all the modern tools and technology available to us to meet the challenges of the 1980's . . . Harry Daniels, President of the Native Council of Canada, says the Metis and non-status Indians will go "back to the trenches" to fight the Liberal Government if it ignores their unresolved, century-old land claims . . . Indian Affairs Minister John Munro says he already has a good idea of native problems because he was responsible for administering Indian and Inuit health plans while he was minister of National Health and Welfare . . . Tagak Curley, Territorial Councillor for Keewatin South, says that the Drury report on constitutional development in the NWT appears to be a step in the right direction . . . Justice Minister Marc-Andre Bedard told members of the Quebec National Assembly he was "misled" in thinking that Const. Robert Lessard had been taken off patrol duty after the fatal shooting of David Cross of the Caughnawaga Indian Reserve . . .

CENTRAD (continued from page 1)

territorial Indian organization a seat on the Permanent Board.

In September 1979, an all-Indian Board of Directors was appointed to manage the Centre. Each Indian organization appointed a representative with the exception of New Brunswick and Prince Edward Island.

The first order of business for the new Board of Directors was to examine the existing CENTRAD goals and objectives and revise them to fit the needs of the Indian people.

Plans are underway to negotiate, with the Government of Canada, for a new, long-range financial agreement to cover the operating costs of the Institute as the original financial agreement between CENTRAD and DIAND expires at the end of the 1980-81 fiscal year.

The Board of Directors has been requested by the NIB to examine alternate locations for IDIG so that the services provided will be more readily accessible throughout Canada.

A decision is not expected until May or June of this year.

(LAHIT, FINLANDE) Le 10 mars 1980, les élites du saut en ski de la coupe du monde furent surpris par un jeune indien Ojibway de 15 ans de Thunder Bay, Ontario.

Steve Collins, qui mesure à peine 5 pieds 3 pouces et pèse un peu plus de 100 livres, après un superbe élan a plané sur une distance de 124 mètres — le plus long saut jamais vu en Finlande — pour battre le record précédent établi en 1978 par le champion du monde Tapio Raisanen.



Petites nouvelles...

ALERT BAY, C.-B. — Un médecin dirigeant une enquête sur les services de santé de ce petit village reculé, a déclaré qu'il avait été choqué par les témoignages quelquefois émouvants qui lui ont été présentés. Il a précisé que jusqu'à ce jour, l'aspect le plus troublant de l'enquête est la rupture qui divise cette communauté, partiellement sur le plan racial, en ce qui concerne la compétence du Dr Jack Pickup et du petit hôpital de la communauté.

CALGARY, ALB. — Le nouveau Centre de la Fraternité autochtone de Calgary qui a coûté \$1,5 million, sera utilisé comme point de rencontre social, centre récréatif et d'éducation pour les Autochtones de la région. D'une superficie de 15 000 pieds carrés, le centre est situé à l'angle de la 1^{re} Rue et de la 2^e Avenue S.O.; il contient des installations pour la vente d'objets d'art et de produits artisanaux, des salles de classe et de conférence, ainsi qu'une petite bibliothèque. On y organisera des programmes culturels, récréatifs et sociaux. Un effort particulier sera fait pour mettre l'accent sur les activités éducatives et de formation professionnelle.

REGINA, SASK. — Dix-neuf agents de police Indiens ont été diplômés par le Programme de formation de la police tribale de l'Académie de formation de la GRC. Les diplômés ne sont pas membres de la GRC, mais ils serviront dans les forces de police des bandes indiennes de l'Alberta et du Manitoba. Le programme de police tribale fut mis sur pied après la publication du rapport du gouvernement fédéral de 1973 sur les problèmes des services de police dans les réserves.

ROSEAU RAPIDS, MAN. — Un juge du tribunal du Banc de la Reine a condamné Lawrence Grombo, âgé de 49 ans, à 12 ans de prison pour meurtre de sa concubine. Le juge a élevé la voix jusqu'à crier en communiquant sa sentence. "Pas une partie du corps de

cette femme n'avait pas reçu de coups" dit-il. "Ce n'était pas une petite raclée, mais les marques provenaient de coups cruels et vicieux."

CORNWALL, ONT. — Une étude sur la santé concernant la contamination par le fluore dans la réserve indienne de St. Régis, a été remise à plus tard parce que le gouvernement canadien ne veut réellement pas qu'elle soit entreprise, a dit le docteur Bertram Carnow de l'Université de l'Illinois. Cependant, le docteur David Parkinson, nommé pour diriger l'étude et choisir la personne susceptible de la mener à bien, a déclaré qu'une étude précédente (qui était favorable aux Indiens) faite par Carnow, a été analysée par 20 épidémiologistes, qui l'ont trouvée "singulièrement incomplète".

MONTRÉAL, QUÉ. — Le Chef Andrew Delisle, de la réserve de Caughnawaga, a exprimé son opposition vigoureuse à un projet actuellement à l'étude par le gouvernement du Québec, destiné à l'exploitation des rapides de Lachine. D'après Delisle, ce projet hydroélectrique inonderait les terres de la réserve. "Le premier ministre René Lévesque et ses collègues ont toujours maintenu qu'il y avait une place pour nous dans l'avenir du Québec", dit-il. "Je suppose qu'il a simplement oublié de mentionner que ce serait sous l'eau, pour nourrir les poissons."

YELLOWKNIFE, T.N.-O. — Le rapport Drury suggère que les Territoires du Nord-Ouest demeurent unifiés; qu'Ottawa abandonne une partie de son autorité et que les gens du Nord puissent décider par eux-mêmes, comment les Territoires devraient être développés sur le plan politique. Il met en relief plusieurs alternatives et les gens du Nord peuvent choisir quelle voie ils préfèrent suivre. Il lance aussi un appel pour qu'on nomme un Ministre chargé des Autochtones, qui agisse comme protecteur et avocat des Autochtones canadiens.

LES BLOODS

(suite de la page 2)

La location aux non-Indiens

Le Conseil de l'environnement de l'Alberta dit qu'il y a un potentiel de 25 000 acres de terres agricoles dans la réserve. La plus grande partie est actuellement louée à des fermiers non indiens.

Le gouvernement fédéral a été souvent blâmé pour son attitude paternelle en se débarrassant de ses responsabilités vis-à-vis des Indiens, mais les projets agricoles sont dirigés par les Indiens avec les fonds des bandes. "Nous sommes en meilleure position que quiconque pour diriger ce programme nous-mêmes," déclare l'administrateur de la bande Joe Scout. "Mon personnel est aussi qualifié que n'importe qui."

Scout dit que la bande désire vivement accepter des responsabilités accrues de la part du gouvernement fédéral. La bande administre elle-même pratiquement tous les programmes du ministère des Affaires indiennes.

Dans l'économie de la bande, la société *Kainai Industries Ltd.*, dont elle est propriétaire, occupe une place importante; cette usine de maisons préfabriquées qui occupe 75 Indiens est l'une des plus importantes de son genre dans l'ouest du Canada.

D'après le vérificateur, Alan Barnard, la société a injecté 8,5 millions de dollars dans l'économie de la bande, sous forme de salaires, au cours de ses 10 années d'activités.

PARC PROVINCIAL WRITING-ON-STONE (Alb.): sur les parois de grès des falaises du parc, les Indiens ont gravé des images représentant des hommes, des armes, des scènes de combats et des animaux.

Des noms dans les nouvelles

Le chef **Raymond Cardinal** et ses conseillers de la réserve indienne de Stony Plain, près d'Edmonton, ont perdu la première manche de leur bataille juridique pour avoir déclaré invalide le transfert à la Couronne de 10 milles carrés de leur réserve originale, en 1908. Une partie de cette terre se trouve située à l'intérieur des limites de la ville d'Edmonton et une autre, dit-on, contiendrait du pétrole... **Carolyn Constant** une secrétaire de 25 ans, de la bande *The Pas Indian*, a remporté le championnat des sacs de farine, catégorie femmes, au festival des piégeurs du Manitoba du Nord. Elle a marché 15 pieds en portant un fardeau de 556 livres de farine, sanglé sur son front et ses épaules... **John Munro**, Ministre des Affaires indiennes et du Nord, a déclaré qu'il attendra la réaction du public au rapport Drury concernant l'avenir des Territoires du Nord-Ouest, avant de faire connaître son point de vue au Cabinet. Ce rapport porte sur les options de développement constitutionnel pour les TNO, et recommande que ces derniers restent unifiés, mais obtiennent un pouvoir politique accru dans leurs Conseils locaux... **Robin Greene**, après avoir été élu par acclamation, à la tête du Grand Conseil du Traité n° 3 pour les deux prochaines années, a déclaré : "Nous devons continuer à rechercher des voies alternatives pour résoudre nos problèmes et être prêts à utiliser au maximum, les moyens et la technologie modernes qui nous sont disponibles, afin de surmonter les défis des années 1980..." **Harry Daniels**, Président du Conseil autochtone du Canada, dit que les Métis et les Indiens non-inscrits "retourneront dans les tranchées", pour se battre contre le gouvernement libéral, s'il ignore leurs revendications territoriales qui n'ont pas été résolues depuis un siècle... Le ministre des Affaires indiennes **John Munro** a déclaré qu'il a une bonne idée des problèmes des Autochtones, car il a déjà été responsable de l'administration des programmes de santé des Indiens et des Inuit, lorsqu'il était ministre de la Santé et du Bien-être National... **Tagak Curley**, Conseiller territorial pour Keewatin South, dit que le rapport Drury sur le développement constitutionnel des TNO, semble représenter un pas dans la bonne direction... **Le ministre de la Justice Marc-André Bédard** a déclaré aux membres de l'Assemblée nationale du Québec, qu'on l'avait "induit en erreur" en lui disant que l'agent de police Robert Lessard avait été relevé de ses fonctions de patrouille, après que **David Cross** eut été abattu dans la réserve indienne de Caughnawaga...

MESSIAH AND NIGHTMARE

faith. My gifts come from the creator because the people are sick in spirit. If they believe they shall be healed and they make offerings of tobacco in the fire to pray that this will happen. It does. I healed many people."

The cross must go

The people were told that these events occurred because they had not obeyed strictly enough. The advice had not been followed implicitly enough. The word at that August pow-wow had been that there were to be no more symbols of "Christian oppression" and the people followed through.

A meeting was held and it was decided the cross would have to be removed from the church. The priest would be told.

Copp, the elder and the shaman, was not happy. Matthew, and not he, had been directing things all long and this was the last straw. He left.

The priest refused to remove the cross and one night three men went and took it down themselves. The next day all the crosses were removed from the cemetery. The priest left—and many of the older people cried openly when they saw the newly-barren steeple.

But the majority still followed—now avoiding their friends and relatives.

The Catholic religion was banned by order of the band council and a notice was posted about a mile away from the settlement.

Split widens

It read: "Anyone or group of people who comes to this settlement to represent any foreign religion among the people must first approach the chief. If permitted by the chief then you may enter in the homes. This is to stop confusion among the people. Anyone who doesn't follow the order will be escorted out by the chief and council."

There was a widening of the split that had developed between those for and against the teachings of Matthew.

Doubts crept in. For some, there was terror. People stuck close to their homes.

"I used to have many friends, but they stopped talking to me. I was sick about the whole thing, but this is my home and I couldn't leave," said one older Indian who was afraid to give her name for fear of being "shot in the back."

"We still felt Matthew was the spirit, guided from above. He had to be right," said Eddy Nadaway. "We were afraid of his powers."

The Indian affairs and health and welfare departments as well as other agencies dealing with the reserve, continued to pretend that all was normal.

"We knew what was going on but it was an internal matter. Our job was to administrate and we did," says one official.

Act of violence

"Officially we could only hope that it would blow over. It looks like that is happening. But at what cost? . . . It will take years for this to straighten itself out."

The settlement had already begun to polarize, but it took an act of violence to bring about an actual revolt.

Late in December, Percy White-duck, a band member who had refused to go along with the prophet right from the beginning, was struck on the head twice with an axe. His skull was

(continued from page 4)

smashed, but he survived. He is now out of hospital and back on the reserve.

Matthew Sutherland was charged with assault.

The people were no longer buying his stories. They wanted Sutherland and his followers out. And they wanted the chief, band council and band manager to get rid of him. The chief refused. The movement to depose the council began, with each side gathering support.

When Thomas Matthenus went down to the Maniwaki reserve 150 kilometres away for a day, 20 cars converged on the house where he was staying there. He was given five minutes to get out of the area. He did.

New chief elected

Up in Rapid Lake, however, the band council was the law and it felt that Matthew was still needed. A stalemate developed with both sides sticking to their guns. Two weeks ago, many Rapid Lake Indians resorted to

what has become almost a traditional outlet for Indian frustrations. They got drunk.

This week after three days of intensive meetings a new chief and council were elected by a majority of band members. The old chief and council who continue to back the prophets refused to go. Matthew remained, waiting for the outcome.

Indian affairs, which did not get involved before, now must decide the outcome. Its decision is expected at any time.

Now there is silence as 290 people wait. If Matthew stays, there may be violence. But nobody wants it.

Says Matthew: "I have a mission to save these people . . . I have visions, but I knew that I would meet people who would reject me. I know that my physical life will be taken from me just as it has been taken with all other prophets. I am prepared for that."

Matthew has his visions, but for the others in the band, the future is clouded indeed.

UPDATE

Thomas Mattinas, co-leader with Matthew Sutherland, of a native spiritual movement has left Rapid Lake with a small group of followers to take up residence 20 kilometres away in a vacated lumber camp.

The decision to move ended a two-week stalemate during which the Rapid Lake people had two chiefs, two band councils and a frozen administration.

Earlier, a majority had elected Jean Maurice Matchewan, a new four-man council and band manager. But the old guard, led by Chief Harry Wayaties, refused to step down or dismiss Mattinas and Sutherland.

Mattinas and his group said that the "neck-tie Indians" can have the Rapid Lake reserve as he and his band don't want it anymore. Another move is planned this spring and Mattinas expects several hundred Indians to join them by summer.

Fake MD commits suicide

ALERT BAY, B.C. (CP) — The people of this isolated island community off northern Vancouver Island remember the man who killed himself after he was caught impersonating a doctor as someone who panicked while treating routine cases and never talked about his past.

But for the two months Roberto Enrique Trujillo worked there, hospital workers thought his odd behavior was caused by war experiences, doctor training in the United States or just a personality quirk.

It wasn't until an RCMP officer arrested Trujillo on Jan. 25, a day before he killed himself, that people figured it out. He killed himself by slashing his throat with a piece of broken glass from his eyeglasses. He was buried Feb. 1st. in the Nimpkish Indian band's cemetery.

"There is an Anglican cemetery here," an Indian spokesman said, "but

the Anglican church says that someone who commits suicide cannot be buried on consecrated ground. So we buried him in our own cemetery."

The fake doctor was well respected by the Nimpkish.

Hospital staff said they noticed something different about Dr. Robert Rifleman (the name Trujillo went by), but there was not enough to question him about his competency.

"In retrospect you can say everything falls into place, but at the time, they just seemed like isolated incidents," said Bob Wilinson, administrator at St. George's Hospital.

"He said he worked as a commander in Vietnam, and he rather gave the impression that he was, well, not ashamed, but unwilling to dredge up old memories," he said.

Trujillo killed himself in a Port Hardy jail cell after being transferred from Alert Bay.

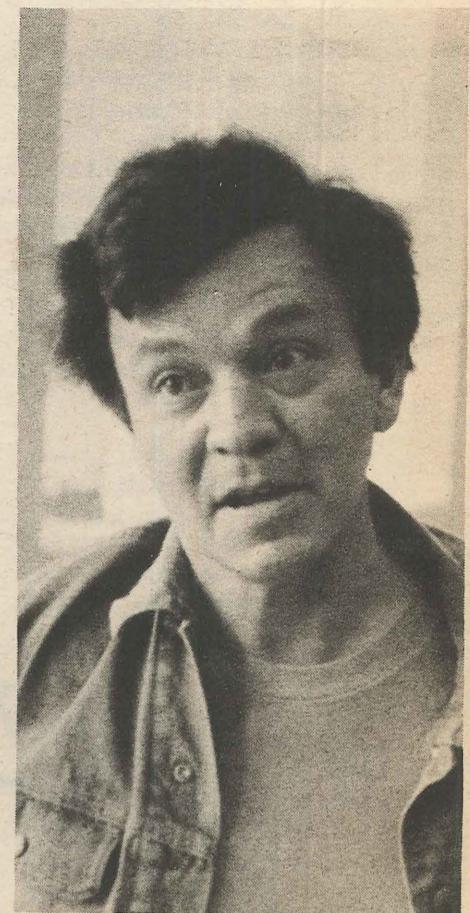
Alert Bay to get doctor

TORONTO, ONT. (CP) — A retired Toronto surgeon plans to travel to Alert Bay, B.C., to fill in as a doctor after a physician in the community was exposed as an imposter.

Dr. W.S. Keith, 77, retired from the staff of the Hospital for Sick Children, confirmed in an interview that he has

been retained by B.C. health officials to provide interim medical services in Alert Bay.

Keith, a retired brain surgeon, declined to reveal further details of the assignment. He has been working in native settlements in the North since his retirement about 10 years ago.



EARL MULDOE

Natives carve up Parliament

OTTAWA, ONT. (CP) — Native sculptors have been commissioned to carve works and others to develop designs for some unfinished areas of the Parliament Buildings, according to a Public Works Department announcement.

Walter Harris, a member of the Ksan Indian Tribe and a resident of Hazelton, British Columbia, will provide a carved stone panel above the doorway to the Commonwealth Room near the main entrance.

Harris' work, drawn from his tribe's popular legends, features intricate designs of a killer whale and a half-human, half-birdlike figure.

Earl Muldoe, also of Hazelton, has been commissioned to develop a major work for the Commons' main entrance hall. Joseph Jacobs of the Curve Lake reserve in Ontario, will submit designs for a large panel on the wall opposite Muldoe's work.

Jacobs, Muldoe and Harris were among nine Indian and Inuit craftsmen chosen to design and carve 10 panels for the Centre Block which houses the Commons.

Other artists asked to develop designs were Guy Sioui of Odanak, Quebec, Pauloosee Akiterk of Arctic Bay, N.W.T., Noona Parr and Kumakulak Saggiak of Cape Dorset, N.W.T., and Geeshee Akulukjuk and Devie Atchealak of Pangnirtung, N.W.T.

If their designs are accepted, large stone panels will be shipped to their homes. The finished pieces are expected to be returned to Ottawa by September, 1983.

The total cost of the project is estimated at \$140,000.

INDIAN COUNTRY NAMES

OTTAWA, ONT. — Derived either from the Ottawa Indians who used the Ottawa River as a trade route or from adawe, an Indian word meaning "to trade."

"MESSIE" DANS UN CAUCHEMAR

(suite de la page 4)

resta à l'infirmerie en attendant les rares patients qui osaient venir la voir.

L'école, où l'on avait commencé des cours de langue algonquine, d'histoire et d'artisanat, depuis un an seulement, se trouva vidée graduellement, à part quelques rares étudiants. Auparavant, elle comptait 95 élèves.

"A partir de la mi-septembre, les parents n'envoyèrent plus leurs enfants à l'école. Ils ne voulaient plus avoir affaire avec les institutions de l'Homme blanc", a dit Don Meloche, le directeur de l'école qui quitta la réserve avec un sentiment de frustration.

Les instituteurs gardèrent l'école ouverte, mais c'était principalement pour des cérémonies nocturnes, des chants et des danses qui se terminaient au petit jour.

"Nous pouvions entendre les tambours toutes les nuits. Nous ne nous en approchions pas. C'était trop étrange et propre à la tribu", a ajouté Meloche.

Un autre enseignant, effrayé par les sentiments anti-blancs, s'en alla.

Elle perdit son bébé

Même si Matthew continuait à se proclamer médecin traditionnel, avec des "pouvoirs guérisseurs surnaturels", il y avait des problèmes de santé qu'il ne pouvait résoudre.

Âgée de 23 ans, Bella Nadaway, la femme d'Eddy, perdit son bébé lorsqu'on lui défendit d'aller à l'hôpital subir une césarienne, et ce, même si une semaine de cérémonies du feu, de chants, d'herbes et de prières s'était révélée inutile.

La croix doit partir

On a appris aux gens que ces événements étaient survenus parce qu'ils n'avaient pas été assez obéissants. Ils n'avaient pas suivi les conseils sans réserve. Au powwow du mois d'août, on avait dit qu'il ne devait plus y avoir de symboles "d'oppression chrétienne" et le peuple l'accepta.

Au cours d'une réunion, on décida que les crucifix seraient enlevés à l'église. Le prêtre en fut informé.

Copp, le plus âgé des trois et chaman, était mécontent. Matthew, et non plus lui, dirigeait les opérations; c'était la dernière goutte qui fit déborder le vase. Il partit.

Le prêtre refusa de retirer le crucifix et, une nuit, trois hommes l'enlevèrent. Le jour suivant, toutes les croix furent ôtées au cimetière. Le prêtre s'en alla et plusieurs personnes âgées pleurèrent à la vue du clocher sans croix.

Mais la majorité suivait toujours, évitant de rencontrer leurs amis et leurs parents.

La religion catholique fut bannie sur l'ordre du conseil de bande et un avis fut placardé à environ un mille de l'agglomération.

Le fossé s'élargit

On lisait : "Quiconque, individu ou groupe d'individus, qui pénètre dans cette localité pour faire connaître une religion étrangère à ses habitants, devra d'abord consulter le chef. Si le chef le permet, vous pourrez alors entrer dans les maisons. Cette mesure est prise dans le but d'empêcher la confusion au sein du peuple. Quiconque ne se conformera pas à cet ordre sera reconduit par le chef et le conseil."

Le fossé s'élargissait entre les partisans et ceux qui étaient contre l'enseignement de Matthew.

On commença à avoir des doutes.

Pour certains, c'était la terreur. Les gens restaient près de leur demeure.

"J'avais beaucoup d'amis, mais ils ne me parlaient plus. Tout cela me rendait malade, mais c'est là que j'habite et je ne pouvais pas partir," a déclaré une Indienne âgée qui avait peur de donner son nom par crainte d'être "frappée dans le dos".

"Nous pensions toujours que Matthew était l'esprit, guidé d'en haut. Il devait avoir raison; a dit Eddy Nadaway, nous avions peur de ses pouvoirs."

Les ministères des Affaires indiennes ainsi que de la Santé et du Bien-être social, tout comme d'autres organismes en relation avec la réserve, continuaient à prétendre que tout était normal.

"Nous savions ce qui se passait, mais c'était une affaire intérieure. Notre rôle était d'administrer et nous l'avons fait, a déclaré un fonctionnaire."

Acte de violence

"Officiellement, nous ne pouvions qu'espérer que cela aboutisse. Il semble que c'est ce qui soit arrivé. Mais à quel prix ? . . . Il faudra des années pour que la situation se rétablisse d'elle-même."

L'agglomération avait déjà commencé à se diviser, mais il a fallu un acte de violence pour déclencher la révolte.

Vers la fin de décembre, Percy Whiteduck, un membre de la bande qui, dès le début, avait refusé de suivre le prophète, reçut deux coups de hache sur la tête. Son crâne fut défoncé mais il a survécu. Il a maintenant quitté l'hôpital et est de retour dans la réserve.

Matthew Sutherland a été accusé d'agression.

Les gens avaient perdu confiance. Ils décidèrent de chasser Sutherland et ses disciples. Ils exigèrent que le chef, le conseil de bande et l'administrateur de la bande les expulsent. Le chef refusa. Des démarches pour destituer le conseil furent entreprises, chaque parti recueillant des appuis.

Lorsque Thomas Matthenus se rendit dans la réserve de Maniwaki à 150 km de là pour une journée, 20 automobiles convergèrent vers la maison où il séjournait. On lui donna cinq minutes pour déguerpir. Il le fit.

Nouveau chef élu

A Lac Rapide cependant, le conseil de bande faisait la loi et il estimait que Matthew était indispensable. On ne sortait pas de l'impasse, chaque parti restant sur ses positions. Il y a deux semaines, plusieurs Indiens de Lac Rapide eurent recours à ce qui est presque devenu une tradition comme exutoire pour les Indiens frustrés. Ils s'enivrent.

Cette semaine, après trois jours de discussions intensives, un nouveau chef et un nouveau conseil ont été élus par la majorité des membres de la bande. Le chef et le conseil précédents qui continuent à appuyer les prophètes, refusent de s'en aller. Matthew demeure là en attendant les événements.

Le ministère des Affaires indiennes qui ne s'est pas mêlé de l'affaire jusqu'à présent, doit maintenant trouver une issue. On attend sa décision d'un moment à l'autre.

C'est le silence maintenant pour les 290 personnes qui attendent. Si Matthew reste, il faut s'attendre à de la

violence. Mais personne n'en veut.

Matthew déclare: "J'ai la mission de sauver ces gens. J'ai des visions; je savais que je rencontrerais des gens qui me rejettent. Je sais également que ma vie physique me sera enlevée,

tout comme cela c'est produit pour les autres prophètes. Je suis préparé à cela."

Matthew a ses visions, mais pour les autres membres de la bande l'avenir est en fait plutôt sombre.

METTRE À JOUR

Thomas Mattinas, co-leader avec Matthew Sutherland du mouvement spirituel autochtone, a quitté Lac Rapide avec un petit groupe de disciples pour s'installer à 20 kilomètres de là, dans un camp de bûcherons abandonné.

La décision de déménager a été prise pour mettre fin à une impasse qui a duré deux semaines au cours desquelles Lac Rapide avait deux chefs, deux conseils de bande et une administration immobilisée.

Plus tôt, la majorité avait élu Jean-Maurice Matchewan, un nouveau conseil de quatre hommes et un administrateur de bande. Mais la vieille garde, menée par le chef Harry Wawatie refusa de se retirer ou de congédier Mattinas et Sutherland.

Mattinas et son groupe ont déclaré que les "Indiens à cravate" peuvent garder la réserve de Lac Rapide, car lui et sa bande n'en veulent plus. Un autre déménagement est prévu au printemps prochain et Mattinas prévoit que plusieurs centaines d'Indiens se joindront à eux cet été.

UN FAUX MÉDECIN S'EST SUICIDÉ

ALBERT BAY, C.-B. (PC) — Les habitants de la communauté de cette île située au nord de l'île de Vancouver se souviennent de l'homme qui s'est suicidé après qu'on eut trouvé qu'il se faisait passer pour médecin, comme de quelqu'un qui était pris de panique chaque fois qu'il traitait des cas de routine et ne parlait jamais de son passé.

Au cours des deux mois où Roberto Enrique Trujillo, connu sous le nom de Dr Robert Rifleman, a travaillé là-bas, le personnel de l'hôpital pensait que son comportement étrange était consécutif à ses expériences de guerre, à sa formation médicale aux États-Unis ou tout simplement à une personnalité bizarre.

Ce n'est que lorsque les agents de la GRC arrêtèrent Trujillo, le 25 janvier, le jour précédent son suicide, que les gens finirent par comprendre. Il se suicida en s'ouvrant la gorge à l'aide d'un bout de verre de ses lunettes. Il fut enterré le 1^{er} février, dans le cimetière de la bande indienne de Nimpkish.

"Il y a ici un cimetière anglican," a déclaré un porte-parole indien, "mais l'église anglicane dit qu'un suicidé ne peut être inhumé dans un sol consacré. Nous l'avons donc enseveli dans notre propre cimetière."

Le faux docteur était très respecté par les Nimpkishs.

Les employés de l'hôpital avaient bien constaté que le Dr Robert Rifleman avait quelque chose de particulier, mais pas au point de mettre en question sa compétence.

"En y repensant, on peut dire que tout se place clairement, mais à l'époque, les faits paraissaient des incidents isolés," a déclaré Bob Wilinson, administrateur de l'hôpital St. George.

"Il disait qu'il avait servi comme commandant au Vietnam et il donnait l'impression, non qu'il avait honte, mais plutôt qu'il ne voulait pas détruire de vieux souvenirs", a-t-il ajouté.

Trujillo s'est tué dans sa cellule de la prison de Port Hardy, après son transfert d'Alert Bay.

UN NOUVEAU MÉDECIN À ALERT BAY

TORONTO, ONTARIO (PC) — Un chirurgien retraité de Toronto projette de se rendre à Alert Bay, C.-B., pour remplir le poste de médecin resté vacant après qu'on eut découvert la supercherie d'un faux docteur.

Le Dr W.S. Keith, âgé de 77 ans et retraité, qui était précédemment membre des cadres de l'Hôpital des enfants malades, a confirmé au cours d'une entrevue que les autorités médi-

cales de Colombie-Britannique l'avaient retenu pour assurer par intérim les services médicaux à Alert Bay.

Spécialiste du cerveau, à la retraite, Keith a refusé de révéler plus de détails sur son affectation. Au cours des dix dernières années, depuis sa retraite, il a travaillé dans les communautés autochtones dans le Nord.



Obituary

By Gilbert Oskaboose

Tonto is dead.

Jay Silverheels, Indian actor who teamed up with actor Clayton Moore to form the legendary Lone Ranger and Tonto, has died from pneumonia and multiple complications from a stroke suffered in 1974.

The duo, on their trusty steeds, Silver and Scout, kept kids glued to their television sets until the show was cancelled in 1961. Millions more children virtually memorized the weekly episodes when they were re-run around the world.

Silverheels was the founder of the Indian Actors Workshop and also worked with the handicapped, the elderly, alcoholics and drug addicts.

Last August, he became the first North American Indian to have his star placed in Hollywood's Walk of Fame on Hollywood Boulevard.

With the advent of Red Power in the radical sixties Toronto suffered a temporary fall from grace in Indian Country. Indian militants labelled him the original Uncle Tomahawk and derided him for everything from riding a darker horse to killing Indians in defence of the Ranger to perpetuating the Noble Savage myth.

But times and attitudes change and the word went out on the moccasin telegraph in the late sixties that Tonto wasn't such a bad fellow after all. Times were different and hard when he first broke in the movie business. He was a pioneer in a tough business.

The Tonto jokes that made the rounds helped soften the bad feelings among certain young people.

Tonto always called the Lone Ranger "Kemo Sabay." Indians became convinced it meant "B*#@%& you, Honky!" in some obscure Piute dialect.

Another story had Tonto and his faithful companion, The Lone Ranger, completely surrounded by hostile Indians: 15,000 blood-crazed Sioux on their left; 20,000 maddened Apache on the right; 10,000 Crow warriors whooping behind them and 25,000 mean looking Cheyenne dead ahead of them.

"My Gawd, Tonto, what shall we do now?" whines the Ranger.

Indians never tiring of hearing Tonto's classic response:

"What do you mean WE, white man?"

Silverheels was born on the Six Nations Reserve in Ontario, on May 26, 1917, and moved to the U.S. with his family in the mid 30's. He was once a Golden Gloves boxer and an amateur wrestling champion.

He is survived by his wife Marilyn; two daughters, Pam and Karen, and a son, Jay Jr.

Despised by a few, loved by millions of children and adults, Tonto is gone.

If there is a Great Spirit and if there is a Happy Hunting Ground I personally hope a warm lodge is being prepared for this Mohawk by the Old Ones who have gone on before us.

I hope they select a place of honor in the valley, a nice spot where the grass will always be green for Scout, a place where the morning sun can take the chill off his old bones and he can sit down with a sweetgrass pipe and tell good stories to the children who left us too soon.

It would be a good thing if it were so.

Inuit proposal rejected

Inuit Tapirisat of Canada (ITC) finds it difficult to take the Drury Report seriously because it recommends that the creation of new territories in the NWT is premature.

After an initial assessment, ITC is disappointed that Drury appears to have rejected the Inuit proposal to create the Nunavut territory.

Drury said the creation of new territories is premature because the consequences haven't been sufficiently studied. If this is so, then ITC asks what has Drury been paid for over the past two years.

He asks northerners "to adjust their expectations to the realities," and he suggests that "real limitations to political autonomy are not yet fully appreciated," by them.

ITC believes this assertion insults the intelligence of people of the North.

Drury has proposed band-aid solutions which are intended to patch the drastically deficient status quo.

Drury proposes a fait accompli, by investing Yellowknife with provincial-like powers immediately — but discussing afterwards whether this was the right government to give powers to.

He has not only put the cart before the horse, he has forgotten the horse altogether.

Inuit of the eastern NWT want to create their own territory, Nunavut, and to be governed in a way suitable to Nunavut residents.

The Drury Report says there has been no testing of public support for the creation of new territories. On this point, Drury is clearly out of date.

The Inuit case for division is receiving widespread support mainly because of the size and regional differences of the NWT.

A Nunavut Territory would be created to take into account common interests such as distinctions of language, culture and way of life; economic needs and opportunities, transportation and communication.

By 1991 Inuit hope that Nunavut Territory will become a province.

Nunavut is taken seriously as a possible solution to political problems because people living in the eastern

region of the NWT feel strongly that their concerns have been ignored by decision makers in Yellowknife.

Last September, Inuit representatives from across the NWT unanimously supported ITC's proposal for a Nunavut government.

Drury recommends against division in spite of the fact the Legislative Council is dealing seriously with this question. In February, the council invited ITC to discuss the Nunavut proposal.

The native-majority council has withdrawn support for the NWT government's position on constitutional and political development in the territory because native groups believe the government system needs drastic amendments.

The Legislative Council has formed the Committee on Unity to seek a consensus of northern native organizations on political change in the NWT. ITC will meet with the committee later this month in Eskimo Point.

Recognition of the need for Nunavut government is already evident in the formation of the Nunavut caucus which acts as a 'shadow cabinet' and consists of 10 of the 22 members of the NWT Legislative Council.

Members of the Nunavut caucus have made several efforts to express support for the creation of the Nunavut Territory.

ITC is convinced that public opinion among both the native and non-native population in the North supports the creation of Nunavut and the Drury report will not change how people living in the North feel.

Political reform on the basis of a report completed without input from ITC and the Dene will neglect the wishes of the majority. The two native organizations represent 60 per cent of the NWT population.

ITC opposed the creation of Drury's inquiry from the start and both ITC and the Dene have refused to play a formal role in the Drury process.

The Drury Report might have had some small value if it had seriously examined the costs and benefits of various options of political change including the creation of the Nunavut Territory.

BOOK REVIEW

Title	— The Religious of the American Indians
Author	— Ake Hultkrantz (Translated by Monica Setterwall)
Price	— \$14.95
No. of Pages	— 354
Published by	— University of California Press

The Religions of indigenous tribal societies of the North and South Americas as practised in the distant past is presented by the author as complexes of historical forms of faith and worship.

Hultkrantz divides his writing into two separate works. The first dealing with the myths and beliefs of societies of the Old World and the second dealing with the higher civilizations of the Mayans, Incas and Aztecs.

Representative examples are provided of conceptions and rites characterizing the "tribal" Indian religions as well as discussions of the different elements in these religions which will probably be of interest only to those scholars in the history of religions.

For the reader who is interested in a detailed description of the three "high religions", then The Religions of the American Indians will be a welcome addition to your library.

The 354 pages makes for ponderous reading unless you are familiar with the works of authors such as Wassén, Anderson, Radin and a host of others.

Should you not care whether the supreme position held by a divinity is interpreted as being a deity of secondary origin, an extension of a theriomorphic demigod, then pick another book.

Delisle opposes project

MONTREAL (CP) — Chief Andrew Delisle of the Caughnawaga Mohawk band expressed outright opposition Thursday to a proposal being studied by the Quebec government for harnessing the Lachine Rapids in the St. Lawrence River.

The hydroelectric proposal, dubbed the Archipelago Project, would dam the river and flood land on the Caughnawaga, or Kahnawake, Indian reserve across the river from Montreal island, Delisle said.

"(Premier) René Levesque and his boys have always maintained that there is a place for us in the future of Quebec," he said. "I guess he just forgot to mention that it would be under water as food for the fish."

"We are lucky, though. It is today, not 20 or 30 years ago when the governments simply came into Kahnawake . . . paid a few bucks and ripped off our land."

This time it will be different, the chief vowed.

There are many grounds on which to oppose the Quebec scheme that would

see dams placed at the eastern and western extremes of Caughnawaga, Delisle said.

"We certainly support groups such as the one from (suburban) Ville La-Salle, which has already presented a 10,000-name petition to Quebec opposing the project. They're primarily concerned with the ecological destruction that would follow."

Delisle said the "Levesque government and its successors had best remember this is our homeland . . . We will fight for it by whatever means are available."

The Archipelago Project has been discussed for 30 years or more, ever since the days of Premier Maurice Duplessis, but until now has been dismissed.

Lately, however, there has been increasing interest in whether the project would be economically feasible, both for harnessing the rapids for electricity and for controlling the flow to prevent annual springtime flooding.

Premier Levesque has so far avoided specific comment about the idea.

Nécrologie

Par Gilbert Oskaboose

Tonto est mort

L'acteur indien, Jay Silverheels, qui formait avec son partenaire Clayton Moore, l'équipe légendaire de "Lone Ranger et Tonto", est mort d'une pneumonie et des suites d'une attaque qu'il avait eue en 1974.

Le duo ainsi que leurs vaillants coursiers, Silver et Scout, ont fasciné les enfants devant leurs postes de télévision, jusqu'à l'annulation de l'émission en 1961. Des millions d'autres enfants se sont rappelé les épisodes hebdomadaires, lorsqu'ils furent repris sur les ondes dans le monde entier.

Silverheels était le fondateur de l'*Indian Actors Workshop*; il travailla aussi avec les handicapés, les personnes âgées, les alcooliques et les toxicomanes.

En août dernier, il fut le premier Indien d'Amérique du Nord à avoir son étoile gravée dans le trottoir de la renommée à Hollywood.

Avec l'avènement du *Red power* (pouvoir rouge) dans le courant radical des années 60, Tonto tomba temporairement en disgrâce en pays indien. Les Indiens militants le désignèrent sous le nom de premier "Oncle tomahawk"; ils le ridiculisèrent partout, soit parce qu'il montait un cheval sombre, soit parce qu'il tuait les Indiens pour défendre le Ranger, ou encore parce qu'il perpétuait le mythe du bon Sauvage.

Mais les temps changeant, les attitudes évoluèrent et à la fin des années 60, la nouvelle se répandit vite: après tout, Tonto était un brave type. La vie était dure lorsqu'il a fait ses premières armes dans le monde du cinéma. Il était en fait un pionnier à l'époque des affaires difficiles.

Les plaisanteries de Tonto qui étaient très populaire à ce moment-là, aidèrent à atténuer les mauvaises impressions de la jeune génération.

Tonto appelait toujours le "Lone

Ranger" "Kemo Sabay". Les Indiens furent convaincus qu'il voulait dire "@*\$%\$@ toi le braillard" dans l'obscur dialecte piute.

Dans une autre anecdote, Tonto et son fidèle compagnon, Lone Ranger, étaient complètement encerclés par des Indiens hostiles : 15 000 Sioux assoiffés de sang sur leur flanc gauche, 20 000 Apaches en furie à leur droite, 10 000 guerriers Crow à leurs trousses et 25 000 Chéyennes bien décidés, juste en face d'eux.

"Mon Dieu, Tonto, qu'allons-nous faire maintenant?" gémit Lone Ranger. Les Indiens ne se sont jamais lassés d'entendre la réponse de Tonto : "Que veux-tu dire par NOUS, homme blanc ?"

Silverheels est né dans la réserve des Six-Nations en Ontario, le 26 mai 1917 et déménagea aux États-Unis avec sa famille, au milieu des années 30. Il participa une fois au championnat des Gants dorés et il fut aussi champion amateur de lutte.

Il laisse dans le deuil sa femme Marilyn, ses deux filles Pam et Karen ainsi que son fils Jay Junior.

Méprisé par quelques-uns, aimé par des millions d'enfants et d'adultes, Tonto est parti.

S'il existe un Grand Esprit et s'il existe un terrain de chasse où règne le bonheur, j'espère qu'une demeure accueillante sera préparée par ceux qui nous ont précédés, pour recevoir ce Mohawk. Je souhaite qu'ils lui choisissent une place d'honneur dans la vallée, un joli coin où l'herbe sera toujours verte pour Scout, un endroit où le soleil levant réchauffera ses vieux os et où il pourra s'asseoir en fumant sa pipe d'herbes douces et raconter de bonnes histoires aux petits enfants qui nous ont quittés avant l'âge. Ce serait si beau, s'il en était ainsi.

Projet inuit rejeté?

L'Inuit Tapirat du Canada (ITC) trouve difficile d'accepter le rapport Drury avec sérieux, parce qu'il conclut que la création de nouveaux territoires dans les T.N.-O. est prématurée.

Après une première analyse, l'ITC est déçu que Drury semble avoir rejeté le projet inuit de création du territoire nunavut.

Drury dit que l'on ne peut envisager la création de nouveaux territoires dans l'immédiat, car les conséquences n'en ont pas encore été suffisamment étudiées. Si c'est le cas, l'ITC demande pour quoi Drury a-t-il été payé au cours des deux dernières années?

Il engage les gens du Nord à "adapter leurs espoirs à la réalité," et il laisse entendre que "les limites réelles de l'autonomie politique n'ont pas été entièrement évaluées," par eux.

L'ITC estime que cette assertion constitue une insulte à l'égard de l'intelligence du peuple du Nord.

Drury a proposé des "pansements provisoires" comme solutions qui ont pour but de colmater la déficience flagrante du statu quo actuel.

Drury propose un fait accompli en confiant immédiatement à Yellowknife des pouvoirs semblables à ceux des provinces, et en étudiant plus tard les conséquences de cette décision.

Il a non seulement placé la charrue avant les bœufs, mais il a complètement oublié les bœufs.

Les Inuit de la partie est des T.N.-O. veulent créer leur propre territoire, Nunavut, et être gouvernés selon les désirs des résidants nunavut.

Le rapport Drury dit qu'il n'y a pas eu d'évaluation de l'appui du public pour la création de nouveaux territoires. Sur ce point, Drury n'est nettement pas au courant.

La proposition inuit ayant trait à la division des T.N.-O. est généralement bien acceptée surtout à cause de la grandeur et des différences régionales des T.N.-O.

Le territoire nunavut serait créé en tenant compte des intérêts communs comme les différences linguistique et culturelle, la diversité des modes de vie, les besoins et les possibilités économiques, le transport et les communications.

Les Inuit espèrent qu'en 1991 le territoire nunavut deviendra une province.

Nunavut est sérieusement considéré comme une solution possible pour les problèmes d'ordre politique, car les gens qui vivent dans l'est des T.N.-O.

réalisent que les sujets qui les concernent ont été ignorés par les autorités de Yellowknife.

En septembre dernier, les représentants inuit de tous les T.N.-O. ont approuvé à l'unanimité le projet de gouvernement nunavut.

Les recommandations de Drury vont à l'encontre de la division, malgré le fait que le Conseil législatif considère sérieusement cette question. En février, le Conseil a invité l'ITC à venir discuter du projet nunavut.

Le Conseil, de majorité autochtone, a retiré son appui à la position du gouvernement des T.N.-O. sur l'évolution constitutionnelle et politique dans le territoire, parce que les groupes autochtones sont convaincus que le système de gouvernement a besoin de changements radicaux.

Le Conseil législatif a formé un comité de l'unité, chargé de rechercher un consensus des organismes autochtones du Nord, sur les changements politiques dans les T.N.-O. L'ITC se réunira avec le Comité à la fin du mois, à Eskimo Point.

La reconnaissance du besoin d'un gouvernement nunavut est déjà évidente dans la formation d'un caucus nunavut, qui opère comme un cabinet fantôme et se compose de 10 des 22 membres du Conseil législatif des T.N.-O.

Les membres du caucus nunavut ont fait plusieurs efforts pour exprimer leur appui à la création d'un territoire nunavut.

L'ITC est convaincu que l'opinion publique des populations autochtones et non autochtone du Nord, est en faveur de la création du territoire nunavut et que le rapport Drury ne changera pas la façon de voir des gens qui vivent dans cette région.

Une réforme politique, fondée sur un rapport qui ne tient pas compte de la participation de l'ITC et des Dénés, négligera la volonté de la majorité. Ces deux associations autochtones représentent 60 p. 100 de la population des T.N.-O.

L'ITC s'est opposé, dès le début, à la création de l'enquête Drury, et tous deux, l'ITC et les Dénés, ont refusé de jouer un rôle officiel dans cette enquête.

Le rapport Drury aurait pu avoir une certaine importance, s'il avait examiné sérieusement les coûts et les avantages des différentes options de changement politique, y compris la création du territoire nunavut.



PETAWAWA (Ont.): mot algonquin signifiant "endroit où on entend ce bruit" (celui de la rivière Petawawa).

UCLUELET (C.-B.): mot indien désignant "le peuple qui a un endroit propice pour amarrer les canots".

Chef en opposition

MONTREAL (PC) — Le chef Andrew Délisle de la bande mohawk de Caughnawaga a exprimé récemment son opposition ferme à un projet actuellement étudié par le gouvernement québécois concernant l'exploitation du rapide Lachine dans le fleuve Saint-Laurent.

"Ce projet hydroélectrique, qui est une reprise de celui de l'archipel (Archipelago Project), envisagerait un barrage sur le fleuve qui inonderait des territoires dans la réserve indienne de Caughnawaga (Kahnawake) du côté de la rivière opposée à l'île de Montréal, a déclaré Délisle. Le Premier ministre René Lévesque et ses hommes ont toujours maintenu qu'il y a place pour nous dans l'avenir du Québec, a-t-il ajouté. Il a seulement oublié de préciser que ce serait sous l'eau, comme nourriture pour les poissons."

"Nous sommes cependant chanceux que cela se passe aujourd'hui et non il y a 20 ou 30 ans, alors que le gouvernement venait à Kahnawake, . . . et au prix de quelques dollars s'emparaît de nos terres.

Cette fois ce sera différent, le chef en a fait le serment.

"Il y a plusieurs motifs pour lesquels on peut s'opposer au plan de Québec qui envisagerait de placer des barrages aux extrémités est et ouest de Caughnawaga, a dit Delisle.

"Nous appuyons certainement des groupes comme celui de la banlieue de Ville La Salle, qui a déjà présenté à Québec une pétition approuvée par 10 000 signataires s'opposant au projet à cause de la destruction écologique qu'il entraînerait."

Délisle a précisé que "le gouvernement Lévesque et ses successeurs feraient bien de se rappeler qu'il s'agit de notre patrie . . . Nous nous battons pour elle avec tous les moyens dont nous disposons."

Le Projet Archipel a été discuté pendant plus de 30 ans, soit depuis l'époque de Maurice Duplessis, et jusqu'à ce jour, il a été repoussé.

Dernièrement, on a cependant cherché à savoir si le projet serait économiquement réalisable et s'il permettrait d'exploiter les rapides pour l'électricité et de contrôler l'écoulement des eaux lors des crues printanières.

Jusqu'à présent, le Premier ministre Lévesque a évité de commenter ce projet.

Dear Editor



Dear Sirs;

I found your article on page 5 of the Dec. 1979 issue of "Indians News" headlined "We'll capture, sell him, Indians say of Sasquatch," to be a disgraceful, insulting and ignorant piece of news.

It's bad enough to think of an Indian a "person of the land", to say something like "We're going to catch it if we can and sell it, it's a good way to get rich."

That's bad enough, but to have a paper that is supposed to reflect the thoughts and attitudes of the Indian people print something as demeaning as that is unbelievable to me.

Is that what you would have people think of the Indian Nations? The thought of Indians tracking down a wild creature believed to be man-like, and selling it for profit is hardly the image I would want for the Indians I have known.

"We'll break a leg or two, then haul it to the doctor."

I can't bring myself to comment on this last quote from your unfavorable article.

Sincerely,

Freeman Morey
Passamaquoddy
Maine, U.S.A.

Sir:

As a person of native ancestry and an occasional reader of your paper, permit me a brief comment on two front page articles in the January issue.

Far be it from me to gainsay a politician but, as a former reserve resident, I have grave reservations (no pun intended) concerning the overall success of the so-called socio-economic strategy for native communities.

Let me explain. First, many reserves are resource-poor as well as being geographically and socially isolated from the rest of Canadian society. There is frankly no economic base for commercial development and the only alternative to welfare subsistence which, sadly, is endemic natives, is for the residents of these reserves to migrate to off-reserve areas of employment.

Other reserves with adequate resource bases can be developed and generate some jobs providing enterprises are well-managed (an aspect of native development that still needs intensive cultivation) and the products marketable. Marketability, on the other hand, depends on consumer demand, the availability of cheap transportation as well as the competitiveness of the product. Here again, some reserves, especially the northern ones, would be at a great disadvantage. Even those that don't have marketing problems can't make it, witness the lacrosse stick factory in St. Regis and the Calgary sail boat fiasco among others.

Another major problem is, of course, the lack of skilled and steady labor on most reserves. In short, the Beaver concept is only good on paper. Personally, I would have liked to have seen Mr. Beaver volunteer his demonstrated managerial know-how to some select-

ed Band enterprise to show Jake Epp, the Bands, and the rest of us how it's done. Maybe he intends to do just that after his Korean safari but I'm not holding my breath!

As for the necessity of attitude changes in the Department as mentioned in the second feature article, it strikes me as an insult for an appointed, neophyte senior public servant to suggest indiscriminately that members of his Department, many of whom have worked caringly and patiently for

years to help in the advancement of native people, are out of touch with their clientele. What chutzpah!

Role changes in the Department, on the other hand, are acceptable and expected in the normal bureaucratic charade of musical chairs. As the French say: Plus ça change, plus c'est la même chose!

Sincerely,

Kenneth Cyr
Toronto, Ont.

DOUBLE MOTHER (continued from page 3)

would not cause Jimmy Jock to fall under section 12(1)(a)(iv). To decide this issue, the Judge had to consider the meaning of certain words in section 11(1)(b), which says:

11. (1) Subject to section 12, a person is entitled to be registered if that person

- (b) is a member of a band
 - (i) for whose use and benefit, in common, lands have been set apart or since the 26th day of May, 1874, have been agreed by treaty to be set apart . . .

The Judge said that the question then was how is a body of Indians described in section 11(1)(b) to be defined. He reviewed the situation of St. Regis, lying as it does in two countries, and said:

. . . Is residence as of May 26, 1874, the date referred to in section 11, to be the criterion, or is it the birth place, as in birthright or citizenship? . . .

At the juncture, when the first Indian legislation appeared on the Statute books, resorting to generalities must have been seem as following the path of wisdom. The existence of the Reserve surely represented a problem of some magnitude when treaties were being entered into and boundaries were being set between the two states in the 18th century. And the situation that prevailed had not been altered or improved by 1874. There was one Reserve and if the evidence which I heard is any indication, the members of the tribe then as now engaged in free movement across the line for the myriad of purposes outlined earlier. The roaming at will of old continued in different form

and persists today.

There is no requirement under the 1951 legislation that there be Canadian residence . . . nor is the matter of birth to be found in any of the sections that have to do with registration or membership.

. . . if Parliament had intended in 1951, by legislation which it expected would be given retroactive operation, to drastically alter and change the existing framework which was firmly in place, as were the practices engaged in by the residents of the Reserve, it had to do so by language that left no doubt."

He held, therefore, that since evidence had been led to show that Jimmy Jock's grandmother had been a Mohawk woman from the American side, then she was entitled under section 11(1)(b) to be registered in Canada as an Indian in her own right, despite the fact that she lived in the United States and had been born there. The Mohawks of St. Regis are an integral people, all of the same reserve, no matter which side of the border they were born on or in which country they live, and since the Indian Act is silent as to birth or residency requirements for someone in this situation to be entitled to be a member of the Band, then Jimmy's grandmother was not the kind of grandmother referred to in section 12(1)(a)(iv). As a consequence, Jimmy Jock's name must be re-entered on the St. Regis Band list.

Of course, this decision only applied to Indians whose mother or paternal grandmother, although having gained their status by section 11(1)(f), can prove that they were really entitled to be registered as Indians in Canada in their own right. However, as narrow as its application is, it shows the danger of legislating without considering fully what the ramifications might be.

INDIAN NEWS

-PLEASE PRINT CLEARLY-

Indian News has revised and updated its distribution list. Should you wish to have your name added to this list please complete this form and mail it to The Editor, Indian News, Ottawa, Ontario K1A 0H4

Name - nom

Address - adresse

Postal code - Code postal

Is this a change of address?
S'agit-il d'un changement d'adresse? Yes No No. of copies required - Nombre d'exemplaires demandés

FOR POUR	Library Bibliothèque <input type="checkbox"/>	Individual Particulier <input type="checkbox"/>	Regional Office Bureau régional <input type="checkbox"/>
School École <input type="checkbox"/>	Association <input type="checkbox"/>	Band Council Conseil de bande <input type="checkbox"/>	Other Autre <input type="checkbox"/>

Of the two official languages in Indian News,
I read the:

Des articles de Nouvelles indiennes publiés
dans les deux langues officielles, je lis:

English version
La version anglaise

French version
La version française

I am an:
Je suis un: Indian subscriber
Abonné indien

Non Indian subscriber
Abonné non indien

IA 996 (4-78) 7530-21-029-4951

**The next best
thing to smoke
signals
Subscribe
now!**

Courrier



Monsieur,

En tant qu'Autochtone par mes ancêtres et lecteur occasionnel de votre journal, permettez-moi ce bref commentaire sur deux articles parus en première page dans votre numéro de janvier.

Loin de vouloir démentir un politicien, j'ai cependant en tant qu'ancien résident de réserve, de graves réserves à faire (et ce, sans jeu de mots) au sujet du succès général de la soi-disant stratégie socio-économique destinée aux communautés autochtones.

Je m'explique. En premier lieu, de nombreuses réserves sont pauvres en ressources naturelles ainsi qu'isolées géographiquement et socialement du reste de la société canadienne. Il n'existe franchement pas de base économique à un développement commercial et la seule solution au bien-être social qui malheureusement est endémique chez les Autochtones, est pour les résidants de ces réserves d'émigrer vers des régions où ils peuvent trouver de l'emploi.

D'autres réserves qui possèdent des

ressources naturelles peuvent les mettre en valeur et créer des emplois, à condition que les entreprises soient bien gérées (un aspect du développement économique autochtone qu'il faudrait étudier) et que les produits soient vendables. Par ailleurs, la commercialisation dépend de la demande provenant des consommateurs, de la disponibilité de moyens de transport bon marché ainsi que des qualités concurrentielles du produit. Là encore, certaines réserves, particulièrement celles du Nord, sont très désavantageées. Même celles qui ne connaissent pas de problèmes de commercialisation ne peuvent y arriver, notons parmi tant d'autres les fiascos de la manufacture de bâtons de la crosse à St. Régis et de celle des bateaux à voile à Calgary.

Un autre problème important est naturellement le manque d'employés permanents qualifiés dans la plupart des réserves. En peu de mots, le concept Beaver n'est valable que sur le papier. Personnellement, j'aurais aimé voir M. Beaver faire la démonstration de ses connaissances en gestion dans quelques entreprises installées auprès

de bandes choisies, pour montrer à Jake Epp, aux bandes et à nous tous comment il faut s'y prendre. Peut-être a-t-il l'intention de le faire à son retour de safari en Corée, mais je ne peux pas attendre.

En ce qui concerne la nécessité d'un changement d'attitude au sein du Ministère, (ceci est mentionné dans le deuxième article de la première page), je suis frappé et même insulté qu'un haut fonctionnaire néophyte suggère sans discrimination que des représentants de son Ministère, dont plusieurs ont travaillé avec acharnement et patience durant des années pour aider à l'avancement des Autochtones, n'aient pas de relations avec leur clientèle. Quelle absurdité!

Par ailleurs, des changements dans le Ministère sont concevables et l'on s'y attend dans la valse bureaucratique normale des chaises musicales. Comme disent les français : Plus ça change, plus c'est la même chose.

Sincèrement,
Kenneth Cyr
Toronto, Ont.

Un peintre par instinct

Allan Sapp est un Cri né dans la réserve de Red Pheasant, près de North Battleford en Saskatchewan. Il possède une faculté plutôt rare pour transposer sur ses toiles la vie dans les réserves.

En dépit des privations que décrivent ses œuvres, la douceur des couleurs et la chaleur des compositions laissent transparaître la dignité et la fierté des Cris.

UN PEINTRE PAR INSTINCT est un film biographique. En plus d'expliquer les sources d'inspiration de Sapp, et de dépeindre la réserve elle-même et le pays de la rivière Saskatchewan du Nord, il nous fait également pénétrer dans la vie personnelle de l'artiste.

Certains auditeurs ont eu des réactions négatives en voyant ce film, d'autres l'ont vivement apprécié. La critique négative semble tenir au fait qu'Allan Sapp y est décrit comme un "illettré". Par ailleurs, cet homme rempli d'amour pour son peuple et pour sa culture autochtone crise soulève l'enthousiasme, grâce à ses toiles et fait découvrir à l'Homme blanc tout un nouveau monde.

Le réalisateur du film a juxtaposé les peintures de Sapp à des prises de vue

de scènes reproduites par ce dernier. Le génie de Sapp pour capter fidèlement les impressions et les formes éclate de façon indubitable.



UN PEINTRE PAR INSTINCT peut être projeté en même temps que plusieurs autres films de Radio-Canada et de l'Office national du film, pour

illustrer la diversité de la scène artistique dans l'ouest du Canada. Par exemple, *I Don't Have To Work That Big* (Je n'ai pas à travailler si fort) (106C 0173-143) est un film sur un autre artiste du Saskatchewan, Joe Fafard. De plus, *Un peintre par instinct* peut être aussi projeté en même temps que *The colours of Pride*, (Les couleurs de la fierté) (106C 0173-622) un film sur quatre artistes autochtones canadiens de renom, dont Allan Sapp.

Les films peuvent être empruntés dans les cinémathèques de l'Office national du film, situées dans chaque province.

En remplissant vos demandes de film, veuillez mentionner le numéro de classement.

Comment commander *Un peintre par instinct*:

- 1)UN PEINTRE PAR INSTINCT
(By instinct a painter)
- 2)Numéro de classement :
106C 0176 223
- 3)Produit par Radio-Canada, CBC,
1971.
- 4)23 minutes 35 secondes; couleur
- 5)Niveau d'éducation: primaire,
secondaire, supérieur
- 6)Thèmes possibles : les arts, l'Ouest,
les études autochtones.

Sincèrement
Freeman Morey
Passamaquoddy
Maine, É.-U.



double mère

(suite de la page 3)

considéra la situation de St. Régis, comme chevauchant deux pays et dit: "... Le critère doit-il être la résidence au 26 mai 1874, date considérée dans la section 1.1, ou être le lieu de naissance tel qu'entendu dans le sens de droit de naissance ou de citoyenneté ? . . .

Lorsque la première législation indienne apparut dans les livres de statuts, le fait d'avoir recours à des généralités semblait peut-être une solution de sagesse. L'existence même des réserves devait certainement constituer un problème d'importance, alors que des traités étaient en cours d'élaboration et les frontières en voie d'établissement entre les deux États,

au 18^e siècle. En 1874, la situation ne s'était pas modifiée ou améliorée. Il n'y avait qu'une seule réserve et d'après ce que j'en sais, les membres de la tribu circulaient librement d'un côté à l'autre de la frontière. Cette habitude persiste encore de nos jours.

Dans la législation de 1951, on n'exige pas qu'il y ait une résidence canadienne . . . et il n'est pas question de naissance dans aucune des sections qui concernent l'inscription ou les membres.

" . . . Si le Parlement avait l'intention en 1951, d'altérer ou de changer radicalement les structures existantes qui étaient solidement ancrées tout comme les habitudes de la réserve, et ce,

de façon rétroactive, il l'eut fait en des termes non équivoques."

Il décida donc que puisque en fait, la grand-mère de Jimmy Jock était une femme mohawk du côté américain, elle avait le droit d'être enregistrée au Canada, comme une Indienne de son propre droit d'après la section 11(1)(b), bien qu'elle fût née et qu'elle ait vécu aux États-Unis. Les Mohawks de St. Régis constituent un seul peuple, dans une même réserve, quel que soit le côté de la frontière où ils sont nés et le pays où ils ont vécu, et comme la Loi sur les Indiens ne mentionne aucunement les exigences de naissance ou de résidence pour qu'une personne ait le droit d'être membre de la bande, la grand-

mère de Jimmy Jock n'était pas la sorte de grand-mère dont il est question dans la section 12(1)(a)(iv). En conséquence, le nom de Jimmy Jock doit être réintégré dans la liste de la bande de St. Régis.

Naturellement, cette décision ne s'applique qu'aux Indiens dont la mère ou la grand-mère paternelle, qui, bien qu'elles aient acquis leur statut suivant la section 11(1)(f), peuvent prouver qu'elles ont le droit d'être inscrites comme Indiennes du Canada d'après leur propre droit. Cependant, l'application de la loi aussi stricte qu'elle doive être, ne doit pas se faire sans qu'on s'arrête à considérer en profondeur chacune de ses ramifications.